



# JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

1790.

*Tome troisième.*

I. SEPTEMBRE.

---

*Neque te ut miretur turba, labores,  
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*

---



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-  
Libraire, sur le Vrythof.

*Et se trouve à LIEGE,*

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine,



JOURNAL  
HISTORIQUE

ET  
LITTÉRAIRE.

1. Septembre 1790.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Panègyriques prononcés dans différentes églises de Paris ; avec des précis historiques , des notes , & les Lettres ascétiques de S. Gaëtan de Thienne. Par M. de Barral , prêtre , docteur en droit , & premier vicaire de Saint Merry. A Paris , chez de Fer de Maisonneuve ; à Bruxelles , chez Charlier , libraire , montagne du congrès. 1789. 2 vol. in-12.*

**N**ous avons déjà fait connoître cet auteur estimable par une piété solide , un zèle éclairé , une éloquence douce & naturelle , & par-là particulièrement utile au peuple & propre à son instruction \*. Dans un Discours préliminaire , l'auteur donne la théorie des préceptes qu'il <sup>\* 15 Juillet 1786,</sup> s'est attaché de mettre en exécution dans les sermons P. 413.

divers, contenus dans ces deux volumes. On ne peut lire sans regret & sans des regards douloureux sur le passé, ce qu'il dit de l'état dégradant où est tombé le ministère de la chaire, & de la manière indigne dont on acquiert aujourd'hui de la réputation en ce genre. » Un jeune prédicateur sans amour du travail, sans science, mais dont l'ambition est démesurée, arrive dans la capitale, & songe à se faire un parti puiffant par son assiduité dans les cercles. Ses panegyriques, de mauvais qu'ils sont, paroissent bientôt supportables ; & de supportables, très-éloquens, s'il a formé sa prononciation & son geste à l'école des acteurs célèbres. O tems, ô mœurs ! Eh ! quel fruit retireront les vrais chrétiens de ces déclamations théâtrales ? Que de défauts les connoisseurs n'y trouveront-ils pas ! Que de gémiffemens les fideles ne pousseront-ils point vers le ciel. . . . en voyant le prix de la science, des bonnes mœurs & des longs services, adjudgé sans scrupule à cet orateur prétendu ! Mais l'homme de mérite se console, en espérant des récompenses plus glorieuses & plus durables. Il ne fonde point sur des moyens illicites sa réputation & sa fortune. Il n'annonce point ses discours long-tems avant que de les prononcer. Il ne se permet point ce qui ne peut servir qu'à l'étalage du bel-esprit. Il rejette les pensées plus précieuses que délicates, les détails plus subtils que profonds, l'élocution plus pompeuse que riante, le style plus châtie qu'expressif, les portraits plus frappans par l'effet des contrastes que par la vérité des traits, les peintures plus éclatantes par le coloris que par la grandeur des images. Il ne substitue point la fausse éloquence des pané-

„ gyristes modernes , à l'élégance , à la nobles-  
 „ se , à l'élévation des Bourdaloue , des Mas-  
 „ sillon , des Flechier ; ni l'action théâtrale , à  
 „ la prononciation simple , grave & majestueuse  
 „ de ces prêtres vénérables , à qui Grotius , tout  
 „ protestant qu'il étoit , se gardoit bien de re-  
 „ fuser les talens , la science & les bonnes  
 „ mœurs. „



*Dictionnaire national & anecdotique , pour servir  
 à l'intelligence des mots dont notre langue s'est  
 enrichie depuis la révolution , & la nouvelle  
 signification qu'ont reçue quelques anciens  
 mots &c. &c. , dédié à MM. les représentans  
 de la Commune de Ris. Par M. de l'Epithete.  
 A Politicopolis , chez les marchands de nou-  
 veautés. 1790 , broch. de 168 pag.*

L'AUTEUR montre un très-grand desir d'être  
 plaisant ; s'il réussit quelquefois , il fait plus  
 souvent encore de vains efforts , sur-tout quand  
 il exerce la raillerie philosophique sur des objets  
 que le lecteur censé aime à voir respectés , & dont  
 le mépris suppose toujours une ame égarée ou  
 corrompue.

Dès l'*Epître dédicatoire* , genre d'écrit où l'on  
 ne trouve pour l'ordinaire que des complimens  
 graves & péniblement compassés , l'auteur s'égaie  
 d'une manière qui ne tient rien des entraves du  
 respect humain. „ Si j'ai , dit-il , le bonheur inap-  
 „ préciable de vous offrir aujourd'hui le fruit de  
 „ mes travaux , je le dois à l'illustre M. Beauzée  
 „ dont vous n'avez pas lu la *Grammaire* , parce  
 „ que personne ne la lit ; à l'illustre M. Beauzée  
 „ qui a augmenté en volume les *Synonymes* de

„ l'abbé Girard , auxquels il n'auroit jamais dû  
 „ toucher ; à l'illustre M. Beauzée enfin , qui a  
 „ enrichi l'*Encyclopédie sans méthode* d'une infi-  
 „ nité d'articles que l'*Encyclopédie avec méthode*  
 „ a trouvé très-à-propos de copier ; ce fut lui ,  
 „ messieurs , qui , dans mes jeunes ans , me donna  
 „ le conseil de m'appliquer à l'étude des mots  
 „ qu'il appelloit l'étude des langues. „

Voici comme il s'exprime sur le fameux *coupe-*  
*tête* de M. Guillotin , que nous avons fait connot-  
 tre en son tems \* . „ La motion de M. Guillotin  
 „ a fait une telle révolution dans les esprits ,  
 „ elle y a porté l'enthousiasme à tel point , que  
 „ les Muses , endormies depuis long-tems , se sont  
 „ réveillées pour chanter cette motion immor-  
 „ telle. L'apôtre Pelletier , qui est le treizieme  
 „ de sa bande , a d'abord fait entendre sa voix :  
 „ mais l'ami Dumoulin s'est fait écouter , il a  
 „ rendu fidèlement les termes de la motion par  
 „ ces vers : „

Messieurs, dans votre sageffe  
 Si vous avez décrété,  
 Pour toute humaine foiblesse,  
 La loi de l'égalité ;  
 Pour peu qu'on daigne m'entendre,  
 On fera convaincu  
 Que, s'il est cruel de pendre,  
 Il est dur d'être pendu.

En rêvant à la sourdine,  
 Pour vous tirer d'embarras,  
 J'ai fait faire une machine  
 Qui met les têtes à bas.

Un certain ressort caché,  
 Tout-à-coup étant lâché,  
 Fait tomber,  
 Fait sauter,  
 Fait voler la tête.  
 C'est bien plus honnête.

---

*Dissertation historique sur les hosties miraculeuses, qu'on nomme le très-Saint Sacrement de miracle, & qui sont déposées dans l'église collégiale & paroissiale des SS. Michel & Gudule à Bruxelles depuis l'an 1370; avec les pièces justificatives, tirées des archives du chapitre de cette église & autres délaissées par des témoins contemporains & oculaires, & gravées exactement d'après les pièces originales sur planches de cuivre. A Bruxelles, chez Lemaire, 1790, 1 vol. in-8vo. de 149 pages avec fig.*

**P**LUSIEURS auteurs ont écrit l'histoire de l'événement extraordinaire, auquel la ville de Bruxelles doit un des plus anciens & le plus respectable objet de sa piété. Le dernier qui y a consacré sa plume, est le célèbre P. Griffet, homme éloquent & solide qui traitoit de préférence, des matières où les règles d'une critique exacte promettoient de conduire à un résultat lumineux & sûr. Cependant sa Dissertation a laissé quelque chose à désirer, il n'avoit pas épuisé les preuves; & quelques-unes même du plus grand poids que le hasard & les recherches des savans ont fait découvrir depuis (a), étoient alors gé-

---

(a) J'ai en main un exemplaire de la Dissertation du P. Griffet, avec des notes manuscrites de feu M. le comte de Neny, président du Conseil-privé. Dans l'une de ces notes M. de N. dit que Petrus à Thimo, auteur d'une Chronique Brabançonne, ne parle pas des hosties miraculeuses. On a découvert depuis, qu'il en parloit bien positivement. On a trouvé plusieurs autres pièces encore, bien antérieures à Jean Gielman

néralement inconnues. Ces considérations ont engagé M. l'abbé Navez à traiter de nouveau un objet si intéressant pour le peuple chrétien en général & la nation Belgique en particulier, à développer avec plus d'étendue & de force les témoignages déjà connus, & à les renforcer par ceux que le tems y a ajoutés.

Rien de plus judicieux que la division de l'ouvrage; elle remplit de la maniere la plus adéquate le but de l'auteur, en même tems qu'elle va au-devant de toutes les difficultés, qu'une critique inquiete & vétilleuse peut faire naître.

„ 1°. Ce fait miraculeux est possible & ne ren-  
 „ ferme ni absurdité, ni contradiction. 2°. Il  
 „ est annoncé, non par un seul témoin, mais  
 „ par plusieurs, qui sont ou contemporains ou  
 „ oculaires. 3°. Ces témoins sont éclairés, in-  
 „ génus & présumés vrais. 4°. Ce fait est lié  
 „ avec d'autres faits, qui ne doivent leur nais-  
 „ sance qu'à lui. 5°. Il n'est contredit par au-  
 „ cun contemporain, témoin oculaire, & il y a  
 „ unanimité de suffrages entre ceux qui l'ont

que M. de N. croit avoir été le premier qui nous ait transmis l'histoire de ces hosties. Il en est de contemporains, sans parler des pieces authentiques & juridiques qui répondent à l'époque même de l'événement. M. de N. remarque encore que l'abbé Fleury, ayant demandé à un chanoine de Ste. Gudule des renseignemens sur ce fait, ne les a pas trouvés assez satisfaisans pour en parler dans son *Histoire Ecclésiastique*. Mais ce chanoine étoit le sieur Ernest Ruthdans, fameux janséniste, bien plus occupé des intérêts de la petite église, que des objets de la dévotion du peuple Belgique. On fait comment les gens de cette secte traitent ces sortes d'objets. Les miracles de Paris & d'autres initiés au Parti, sont pour eux des affaires tout autrement importantes, que ceux qui tiennent aux dogmes & aux mystères des chrétiens.

„ pu voir. 6°. Il est arrivé jusqu'à nous, dans „ l'intégrité de son origine. „

L'auteur démontre ces six articles par une suite de témoignages & de preuves de fait, auxquels il est impossible de rien ajouter, comme il est impossible de mettre dans un plus grand jour une assertion historique quelconque. La seule objection spécieuse que j'ai entendu faire à des hommes raisonnables, d'ailleurs convaincus du fait, est l'avenglement & la rage insensée des juifs, qui semble sortir de l'ordre des choses possibles, & chercher des satisfactions de haine & de vengeance, qui ne sont pas dans le cœur humain. Mais cette objection, outre qu'elle reçoit déjà une solution générale dans l'état unique & naturellement inexplicable de ce peuple, disparoît tout-à-fait lorsqu'on réfléchit sur la fureur absurde & cruelle de ces mêmes juifs, qui les porte à crucifier, à découper des enfans chrétiens, à ensangianter leurs fêtes par des scènes horribles : fureur dont on ne peut douter après tant de faits notoires dont sont remplis les factes de l'Histoire, les greffes des tribunaux & les registres de la procédure criminelle. (a)

Après avoir complété ses preuves & formé un résultat de conviction auquel un esprit juste ne peut se refuser, l'auteur fait une digression touchante sur les Belges, dépositaires de ce trésor si cher à leur piété. On fait que dans les derniers tems le gouvernement fut si irrité, ou si l'on veut, si inquiet de la dévotion publique & du concours du peuple dans l'église de sainte Gudule, qu'il avoit résolu d'enlever les

---

(a) Voyez-en un exemple connu & incontestable, dans le Journ. du 15 Juillet 1788, p. 428, & plusieurs autres dans les journaux cités *ibid.*

saintes hosties (a) en même tems qu'on détruiroit l'image de Notre-Dame de Montaigu (b), qu'il appelloit *deux foyers de rebellion*, parce qu'il désespéroit de détruire la Religion, tandis que la piété du peuple ne lui permettroit pas d'être indifférent sur cet objet. „ Belges, dit „ l'auteur, le ciel vous a honorés d'un miracle, & c'est une preuve de sa prédilection. „ Lui, à qui tous les tems sont présens, il a „ prévu les circonstances où votre foi risqueroit „ de s'affoiblir. Il a prévu qu'un déluge de mauvais livres, & de gens pénétrés de mauvais principes, tâcheroient d'y porter atteinte, & „ il vous donne ce motif de crédibilité pour „ vous la faire conserver dans toute sa force. „ „ Témoignez votre reconnoissance à ce Dieu „ de bonté en ne diminuant en rien votre con-

(a) Dès qu'on fut informé du dessein du gouvernement, on cacha les saintes hosties dans un endroit, désigné par une petite croix dans l'estampe placée à la tête de l'ouvrage, qui représente l'église de sainte Gudule, avec cette inscription. *Cette marque désigne l'endroit où pendant la persécution Autrichienne, ont été cachées les saintes hosties miraculeuses, depuis le 3 jusqu'au 16 Décembre 1789.*

(b) J'ai vu depuis peu cet endroit célèbre. La piété qui vivifioit tout, a peuplé & fécondé un désert stérile, & remplacé des bruyeres par un beau temple & une jolie ville. Juste Lipsé, qui n'étoit ni crédule ni ignorant, a écrit l'*Histoire de Notre-Dame de Montaigu*. J'ai sous les yeux un petit livre, écrit avec autant de candeur que de bon sens, où sont consignées 137 guérisons furnaturelles, attestées par la justice municipale de différens endroits, examinées par le sage & judicieux Miræus \*, évêque d'Anvers, approuvées par le grave & prudent Hovius, archevêque de Malines. Il en est plusieurs dont on ne sauroit lire les détails sans une pleine conviction. Mais si de ces 137 faits miraculeux il n'en est qu'un seul vrai, l'incrédulité est tout aussi bien confondue que s'ils étoient vrais

\* Jean Le Mire oncle du célèbre Aubert Le Mire

23 fiance dans ce gage de sa protection, de sa  
 23 puissance & de son amour. Si les incrédules  
 23 la condamnent, ce qui doit vous rassurer, c'est  
 23 que le ciel l'approuve & la récompense. Et  
 23 en peut-on douter lorsque l'on fait attention  
 23 à ce qui s'est passé sous nos yeux ? Mille  
 23 dangers nous environnoient, des instrumens  
 23 meurtriers menaçoient par-tout notre culte &  
 23 notre confiance. Des hommes féroces & san-  
 23 guinaires, excités par des chefs encore plus  
 23 féroces, avoient le bras toujours levé pour  
 23 frapper nos têtes innocentes. Nos hommages  
 23 au Tout-Puissant étoient le seul bouclier que  
 23 l'on pouvoit opposer aux terribles forces de  
 23 tant d'ennemis réunis pour nous perdre. Nous  
 23 n'avions que de foibles armes pour attaquer,  
 23 & de plus foibles moyens pour nous défen-  
 23 dre. Mais quelle que fût notre foiblesse, nous  
 23 avions encore trop de ressources aux yeux  
 23 de Dieu. On auroit pu méconnoître son bras  
 23 protecteur, s'il n'avoit encore affoibli nos  
 23 minces ressources. Il voyoit que l'on auroit  
 23 pu faire honneur à notre intrépidité & à no-  
 23 tre courage, de ce qui étoit uniquement dû  
 23 à sa protection : pour nous convaincre que  
 23 c'étoit à lui seul que nous devons notre  
 23 affranchissement, & la liberté de notre culte,  
 23 il a permis que des trahisons continuelles élu-  
 23 dassent la sagesse de nos projets, & renfor-  
 23 çassent les formidables ressources de nos en-  
 23 nemis. A en juger avant l'événement, tou-  
 23 tes nos entreprises ne pouvoient paroître que  
 23 téméraires, & ceux qui se chargeoient de leur

---

tous les 137. — Solides & touchantes réflexions  
 d'un philosophe, à la vue du peuple rassemblé dans  
 ces lieux de dévotion, 15 Juillet 1782, p. 396 & suiv.

„ exécution, devoient ne paroître marcher qu'à  
 „ une mort certaine. Et c'étoit-là justement le  
 „ point, où Dieu vouloit que tout fût amené,  
 „ afin que l'on fût sensiblement convaincu, que  
 „ c'est son bras tout-puissant qui a frappé seul  
 „ le coup qui a rompu les chaînes que nous  
 „ portions, & qui a brisé les liens qui nous at-  
 „ tachoient à un cruel despotisme. *Hæc muta-*  
 „ *tio dexteræ excelsi.* Psal. 75. Tout nous le dit.  
 „ Tout nous le persuade. Tout nous en con-  
 „ vainc. Privés d'armes, sans discipline, sans  
 „ munitions, sans chefs, à quoi devoit-on s'at-  
 „ tendre dans les deux capitales de la Flandre  
 „ & du Brabant? Une sanglante défaite, des  
 „ maisons pillées, ravagées, dévastées, incen-  
 „ diées, ne devoient-elles pas être la suite na-  
 „ turelle de notre prise d'armes? Des soldats fé-  
 „ roces & bien disciplinés, des armes meur-  
 „ trières à leur disposition, des chefs qui les ani-  
 „ moient à s'enrichir de la dépouille des victi-  
 „ mes de leur barbarie; tout en un mot n'an-  
 „ nonçoit-il pas le carnage, la mort, notre pro-  
 „ chaine ruine? Mais tous ces préparatifs ef-  
 „ frayans, Dieu les rendit inefficaces. Il fit voir  
 „ que ce n'étoit qu'un jeu pour lui, que de  
 „ les dissiper en un instant. Il fit dévancer les  
 „ défenseurs de la patrie par la crainte & l'é-  
 „ pouvante qui saisirent leurs ennemis, & la dé-  
 „ fection acheva de les affoiblir. *Ludens in orbe*  
 „ *terrarum.* L'un étoit un moyen qu'avoit inf-  
 „ piré sa sagesse, l'autre un effet de sa toute-  
 „ puissance. „

L'ouvrage est dédié à l'illustre prélat dont la  
 piété, le zèle, l'attachement à la foi, la force  
 active & patiente ont tant contribué à conser-  
 ver parmi les Belges les autels du Dieu d'Is-  
 raël, la sainteté de sa loi, l'existence de ses mi-

nistres, la pureté & la magnificence de son culte.  
 » C'est, dit l'auteur dans l'Épître dédicatoire, contre la ferme résolution d'une ame aussi forte que celle de votre Eminence, c'est contre votre inviolable attachement à la pureté & à la sainteté de la doctrine de l'Église, que sont d'abord allés s'affoiblir & ensuite se briser tous leurs attentats contre la Religion. Et c'est ainsi qu'en avoit ordonné la divine Providence. Car l'Être-Suprême qui voyoit en même tems, & d'un même coup-d'œil leurs trames perfides, & votre constance à ne pas trahir les droits de l'Épiscopat, tous les jours combattue par de nouveaux efforts, par d'autres pièges, n'a laissé triompher leur malice que jusqu'au moment qu'avoit fixé sa sagesse, pour confondre leurs iniques & téméraires projets. Vos ouailles l'attendoient avec impatience. Leur confiance dans la bonté de Dieu les assuroit qu'il n'étoit pas éloigné. En attendant que le ciel l'eût accordé à nos vœux, notre respectueux attachement à votre Eminence nous faisoit appréhender de la part de ses ennemis quelque nouvelle entreprise contre la sûreté de sa personne. Mais notre crainte est dissipée. Le calme a succédé à l'orage. Nous sommes tranquilles sur le sort d'un prélat, généralement chéri & respecté.



*Carmen Historico-Polemico-Panegyricum, in solemnii SS. Reliquiarum ostensione, reverendissimo Capitulo B. M. V. dedicatum. Aix-la-Chapelle. 1790, une feuille in-fol.*

ON fait que la ville d'Aix célèbre tous les sept ans une fête solennelle durant laquelle on montre au peuple les Reliques que la piété de Charlemagne a rassemblées dans l'église collé-

giale (a). C'est à cette occasion qu'un jeune poëte, qui vient d'achever son cours d'étude (M. G. van Aften), a exercé sa muse latine avec un succès digne d'attention. Depuis longtemps je n'ai vu des vers plus coulans, plus harmonieux, plus rapprochés des anciens modèles, sur un sujet pénible, & qui du premier abord présente très-peu de ressources. La piece étant assez longue, je me contenterai d'en citer les principaux passages.

Virginis a partu jam nonagesimus annus  
 Anteriora decem septemque ad sæcula currit,  
 Cum prisci ritûs memor urbs regalis Aquensis  
 Sanctas Reliquias oculis animisque piorum  
 Christiadum objiciet....  
 Fas sit Aquisgrani cunabula prima referre,  
 Fas sit Majorum veteres evolvere Fastos:  
 CAROLUS augusto cognomine magnus & armis,  
 Nec pietate minor, qui Templum struxit & Urbem,  
 Tum quoque Papa LEO.....  
 Hi voluere pio fieri spectacula cultu,  
 Quæ dein septeno renovari quolibet anno  
 Vidit posteritas. Hæc Lipsana sacra videndi  
 Tantus amor varios inter longæque remotos  
 Certavit populos, ut quondam mœnia nostra  
 Spectantium turbis capiendis omnibus ægrè  
 Sufficerent, nunc ille quidem (quæ maxima nostrâ  
 Temporis est labes) fervor pietatis avitæ  
 Intepuit; non indè tamen divina rigescit,

---

(a) Si d'un côté le siècle de Charlemagne est éloigné de l'époque où l'on a pu recueillir ces Reliques; il est de l'autre très-apparent que ce grand prince ne les a pas acceptées sans examen. Il ne faut pas croire cependant qu'il les a reçues des mains du patriarche Daniel à Constantinople, où il n'a jamais été, & où il n'y a pas eu de patriarche Daniel; ni autres circonstances semblables qu'on lit (si je me souviens bien) dans un petit livret, imprimé & distribué à Aix-la-Chapelle. — Vues raisonnables sur le culte rendu à des Reliques douteuses, 15 Juillet 1787, p. 431.

Languescivæ manus, non spes, non prisca recedit  
 Gratia; sed velut haud ideo manare perennis  
 Cessant Fontis aquæ, quod nemo propinquet ad hauf-  
 tum:

Sic etiam, quamvis cultorum copia desit,  
 Non minùs ex votis certam sperare salutem  
 Quisque potest, nec firma Fides mercede carebit;  
 Huc oculos tantùm facilesque intendite mentes:  
 Devoto datur aspectu lustrare Mariæ  
 Virginis Interulam; sacra vestis longa putatur  
 Quinque pedes cum dimidio, quæ textilis alba  
 Materiâ xylinâ fertur velâsse parentem  
 Nocte sacrâ, quâ virgineo lætissima partu  
 Justitiæ solem redimendo effuderat orbi.  
 Altera, quæ spectare licet, sunt pignora panni  
 Durâ confecti lanâ, qui pauper amictus  
 Angelico tamen ore fuit celebratus \*, & ipsi  
 Inducto humanos artus in limine vitæ  
 Servierat veluti natalis fascia Verbo.  
 Tum quoque luminibus sese longissima sistunt  
 Lintea, quæ Christi Præco & Baptista Joannes,  
 Dum cecidit gladio crudelis victima mortis,  
 Jam quoque visibili permulto sanguine tinxit.  
 Ordine postremum, sed primum Pignus honore  
 Denique monstratur. Vos quotquot vivida virtus,  
 Atque Redemptoris tormenta immania passi  
 Tangit amor, curvate genu, profundite largas  
 Ex oculis lacrymas; en hoc venerabile donum  
 Lineus est pannus, qui Christi flebile corpus,  
 Dum medius cœlos inter terrasque pependit,  
 In Cruce vestivit; divino sanguine sparsus  
 Illius æternas laudes monumentaque servat....  
 Interea multi variis conatibus hostes  
 Proh dolor! insurgunt; alii excæcante veneno  
 Hæreseos torpent; alii novitatis amantes  
 Insuetum per iter se supra singula tollunt  
 Ingenio: pars Reliquias negat esse colendas,  
 Pars vocat in dubium; sed uterque refellitur error.  
 Nam, quæ flammivomo curru dimisit Elias,  
 Pallia mutârunt, naturæ lege relicta,  
 Undarum fluxum; magni Sudaria Pauli  
 In subitas vires relevârunt tabida morbo  
 Corpora; quis verò neget instrumenta salutis  
 Cultu digna suo? Dein quid temeraria verba,  
 Quid conjecturæ præfata in pignora pugnant,

\* *Invenies  
 tis infan-  
 tem pan-  
 nis invo-  
 lutum.  
 Luc. 2.*

Pro quibus indubiè concordî voce perorat  
 Pontificum præfens hâc primus in Urbe Senatus,  
 Majorumque fides, ac inconcussa vetusto  
 Ordine sæclorum sibi constans quælibet ætas ?  
 Ergo, Reliquiæ, salvete, O Urbis Aquensis  
 Nobile depositum ! vos inclÿta Patria servet ;  
 Et per vos pariter servetur, fortiùs omni  
 Palladio. Priscas leges, patriosque Penates  
 Ac muros vobisque piam defendite gentem.  
 Tu quoque, Virgo parens, salve, dilecta Maria !  
 Perge tuâ e statuâ, quæ millenaria fermè  
 Illustrat templum, consueti signa favoris  
 Edere, prodigiisq; novis cumulare precantes ;  
 Auxiliare tuis, qui dilexère sacratæ  
 Ornamenta domûs, & nunc posuère superbo  
 Marmore fulgentem magnis tibi sumptibus aram.  
 Denique communem, Mater, depelle malorum  
 Iliadem ; quatuor nimis heu dominata per annos  
 Urbem civili vastat discordia bello.  
 Cerne tot infontes animas aliquando malignum  
 Diffidii fructum sensuras ; ergo medère,  
 Et laniata fatis patriæ per viscera serpens  
 Exturba virus, ramum felicitis olivæ  
 Huc refer, & gaude *Pacis Regina* vocari.



*Lettre d'un curé, membre de l'assemblée nationale, sur le décret provisoire concernant le clergé, projeté par M. l'abbé Sieyès\*. A Paris, chez Belin 1790, in-8vo. de 60 pages.*

\* 1 Juillet  
 1790, pag.  
 372.

**S** I les bons catholiques ont vu avec une douleur profonde des curés ambitieux & intrigans seconder le parti philosophique dans l'assemblée-nationale, & se dévouer au système de l'irréligion & de l'anarchie ; ils doivent se consoler en voyant parmi ceux-mêmes qui ont eu l'imprudence d'accepter des places que l'antique constitution de la France avoit jusqu'ici réservées à l'épiscopat, des hommes droits & francs réparer cette inconsideration, en élevant avec courage

rage la voix contre les ennemis de l'Eglise, & réclamer la manutention des loix saintes que des mains profanes s'efforcent d'anéantir.

Après avoir posé les principes les plus solides & les plus orthodoxes, comme une base sur laquelle il faut juger le projet de M. Sieyes, M. le curé parcourt les différens articles que ce prétendu instituteur ou réformateur du clergé nous propose. Il les réfute à la hâte, parce que le tems de repousser l'erreur est pressant; mais plein de la science ecclésiastique, il en dit assez pour préserver ses lecteurs de la séduction. Il revient même sur ce divorce que l'on accuse M. Sieyes d'avoir essayé le premier de rappeler au mépris de nos loix divines & humaines. En très-peu de pages, il fait sentir tout ce que le système des divorcités a d'irréligieux, comme il a fait sentir tout ce qu'il y a d'indécent dans le projet de ce prêtre de marier les prêtres \*, comme il a fait sentir tous les inconvéniens d'une réforme qui, depuis le souverain pontife jusqu'au dernier des lévites, ne laisseroit personne dans l'Eglise, à sa vraie place, avec ses véritables droits.



*Discours de M. l'archevêque d'Aix sur le rapport du comité ecclésiastique, concernant la constitution du clergé. Paris 1790. broch. in-4to.*

**L**ES projets proposés à l'assemblée, présentoient une foule de changemens à faire relativement aux métropoles, à l'influence du souverain pontife dans le gouvernement général de l'Eglise, à l'autorité des évêques, à leur juridiction; relativement aux curés, aux chapitres,

aux séminaires, au choix des ministres de l'Eglise. M. l'archevêque d'Aix parcourt tous ces objets; il présente sur tous, les véritables règles à suivre conformément aux loix anciennes & à l'esprit de l'Eglise; il fait voir combien les décrets proposés nous éloigneroient de cet esprit, combien seroit incompétente l'autorité qui prend sur elle de statuer sur toutes ces innovations; il en présente les inconvéniens; aux moyens proposés il oppose les moyens canoniques. On voit dans tout ce Discours un prélat qui connoît & l'Eglise, & son histoire, & les vraies limites des deux puissances; un prélat qui desire une réforme, mais qui ne voit que de nouveaux abus, & des abus plus dangereux que les anciens, dans cette prétendue réforme proposée par un comité qui, sous prétexte de nous rappeler aux véritables règles, renverse absolument la hiérarchie. Prenons-en un exemple dans ce que l'orateur nous dit de l'autorité épiscopale établie sur les canons, & de l'espece de nullité dont les nouveaux projets tendent à frapper ce premier ordre des pasteurs.

„ Il est un ordre de choses qui dépend également de la sollicitude épiscopale, & que les évêques ne peuvent pas subordonner à la puissance civile. Nous reconnoissons que l'établissement des séminaires ne peut pas se faire d'une manière utile & stable, sans le concours & la protection de l'état. Mais telle est la dépendance & la relation que les loix & tous les conciles ont établies entre les ecclésiastiques promus aux ordres sacrés, & leurs évêques, de veiller sur leur vocation, leur conduite & leurs études, qu'il est impossible que les évêques ne conservent pas leur autorité sur les séminaires „ — „ Les anciens

„ conciles de Nicée , de Sardique & de Cartha-  
 „ ge , dans le fixieme siecle , ne permirent pas  
 „ qu'un évêque pût admettre aux ordres sacrés  
 „ un cleric d'un diocese étranger. Ce n'étoit que  
 „ dans une pressante nécessité , que l'Eglise per-  
 „ mettoit la translation d'un cleric ordonné par  
 „ un évêque ; & l'ordination établissoit une re-  
 „ lation & une dépendance qui ne pouvoit plus  
 „ être rompue que par le consentement de l'é-  
 „ vêque. Un prêtre contractoit , par son ordi-  
 „ nation , le devoir de la résidence. Il devoit  
 „ l'obéissance à son évêque , parce qu'il devoit  
 „ l'assistance à son église. On retrouve un con-  
 „ cours unanime des conciles généraux & par-  
 „ ticuliers pour établir la résidence des clerics ,  
 „ & l'obéissance à leurs évêques. Le premier  
 „ concile de Narbonne les prive même de la  
 „ communion , en cas de désobéissance à leur  
 „ évêque. Le premier concile de Mâcon les  
 „ menace de leur déposition ; la stabilité des  
 „ ecclésiastiques dans leur diocese , fut établie  
 „ comme une loi par les conciles d'Aix-la-  
 „ Chapelle , de Francfort , de Mayence , sous  
 „ l'empire de Charlemagne , & fut regardée  
 „ comme le fondement de l'administration des  
 „ dioceses. „

Voilà tout le gouvernement des diverses égli-  
 ses ayant pour base l'autorité de l'évêque ,  
 du chef , sur tous les ministres du second or-  
 dre , sans la moindre exception ; on n'en trou-  
 vera point dans les anciens canons ; on n'y verra  
 ni titre , ni privilege qui tende à soustraire à  
 cette autorité les curés , les vicaires , les cha-  
 noines , les chapelains. Tout étoit sous la main  
 de celui qui tenoit la place des apôtres. Tout  
 cleric , tout ministre qu'il avoit ordonné , deve-  
 noit , par cet acte seul , son sujet spirituel ; il

l'étoit tellement , il lui étoit lié d'une manière si étroite , qu'il ne pouvoit pas même passer sous l'obéissance d'un autre évêque , sans avoir été dégagé de ses premiers liens par celui-là même auquel son ordination l'engageoit. A plus forte raison ne pouvoit-il recevoir de mission , d'autorité , de juridiction dans le diocèse , que de la part de l'évêque.

Par le nouveau projet , tout est renversé ; ce n'est plus le consentement de l'évêque qui seroit demandé pour transporter les missions , les juridictions ; & la paroisse & le curé passeroient sous la main d'un nouveau supérieur , & feroient partie d'un nouveau diocèse sur les simples décrets de la puissance civile. Dans ces nouveaux diocèses , par ces nouveaux décrets , que deviennent les évêques eux-mêmes ; & quelle part ont-ils à cette administration spirituelle qui leur étoit toute soumise ? Ecoutons encore notre auguste prélat. „ C'est avec peine & regret que  
 „ nous avons envisagé dans toutes les dispositions du décret proposé , le desir unique &  
 „ dominant de faire disparaître tous les pouvoirs de la juridiction épiscopale. Que reste-t-il aux  
 „ évêques de cette juridiction qui leur fut transmise par la tradition de l'Eglise , par les décisions des conciles , par la succession des apôtres ? Ils ne peuvent rien faire & rien ordonner que par le consentement des prêtres ou vicaires attachés au service de l'église cathédrale. On appelle de leur sentence , non à leur supérieur dans l'ordre hiérarchique , mais au synode diocésain. C'est par le synode diocésain , & non par leur supérieur dans l'ordre hiérarchique , que leurs sentences doivent être confirmées ou réformées ; leur juridiction est enchaînée par le concours de tous ceux sur

„ lesquels elle leur fut donnée. Les conciles ,  
 „ en associant le chapitres des églises cathédra-  
 „ les au conseil des évêques , avoient conservé  
 „ leur juridiction & leur supériorité. L'ordre  
 „ entier établi par les apôtres , par les conciles ,  
 „ & par les coutumes unanimes de toutes les  
 „ églises , éprouve une entiere & fatale révo-  
 „ lution ; les évêques sont privés de leur au-  
 „ torité sur le clergé de leur diocèse ; les mé-  
 „ tropolitains perdent leurs droits sur leurs suf-  
 „ fragans. La primatie est sans prééminence &  
 „ sans activité ; il ne peut y avoir en aucun  
 „ cas de recours au chef de l'Eglise univer-  
 „ selle , dont l'Eglise reconnoît la primauté de  
 „ droit divin , & dont le siege est le centre de  
 „ l'unité catholique. „



*Lisez-moi , ou dialogue entre un bon citoyen &  
 un bon avocat de la ville de Gand , sur la  
 souveraineté du peuple & les droits de la Collace.*

Neque enim civitas in seditione potest esse beata, nec  
 in discordiâ dominorum domus. Cic. de Finib. L. I.

A Gand. 1790. broch. in-12. de 25 pag.

**L**ES alarmes qu'avoient donné aux bons ci-  
 toyens les prétentions de la Collace de Gand,  
 sont heureusement dissipées. Mais l'auteur de ce  
 petit ouvrage a cru qu'il étoit nécessaire d'in-  
 struire le peuple du fond de cette affaire, & de  
 le prémunir contre de nouvelles illusions ; vu  
 sur-tout que les provisionalistes de Mons qui  
 visent également, quoique sous des prétextes  
 différens, à enlever la souveraineté aux Etats,  
 ont des émissaires dans la Flandre, & tâchent  
 de toutes les manieres d'y exciter de nouveaux

troubles. Il n'est pas possible de traiter avec plus de méthode, de clarté, de solidité & de modération, un sujet de cette nature, où l'étude des loix & droits Belghes est nécessairement jointe à une grande connoissance de l'histoire du pays. L'auteur démontre que la Collace est simplement un corps de municipalité dont la fonction est de choisir les magistrats; tandis que les États sont les représentans de toute la nation, revêtus exclusivement de l'exercice de la souveraineté, qui ne peut être ni troublée ni divisée, sans que toute la province ne devienne la proie de l'anarchie. Voici comme il termine ses intéressantes observations. „ Trois choses, „ mon cher ami, ont été & seront de tout „ tems la cause des murmures des peuples & „ des troubles dans les républiques 1°. L'ambition de parvenir aux charges. 2°. L'envie qu'on porte à ceux qui les occupent. 3°. L'opinion que nous nous mettons en tête, que le système de gouvernement que nous formons est plus avantageux au peuple que le système formé & suivi. La première & la seconde naissent de la jalousie naturelle que donne l'égalité. *Un autre*, dit-on, *n'est pas plus que moi; il est en charge, il faut que je devienne ce qu'il est, ou qu'il redevienne ce que je suis.* Et la troisième n'est que le prétexte ou le moyen de parvenir à la réussite de ce dessein. De toute façon le peuple est la dupe; il se soulève aisément, parce qu'on lui fait croire qu'il est lésé, & qu'en se remuant il acquerra de grands avantages: la discorde entretiens aliène les esprits, le bien général périclite, la patrie se ruine, & quand nos propres maux nous forcent à ouvrir les yeux, qu'avons nous gagné? Rien du tout.

„ Nous avons satisfait l'ambition, souvent d'un  
 „ seul homme, & nous nous retrouvons à la  
 „ fin tels qu'auparavant. Tâchons donc, mon  
 „ cher ami, de ramener les esprits à l'union; il  
 „ n'est aucune cité, quelque florissante qu'elle  
 „ puisse être, qui ne puisse être déformée en  
 „ un seul jour par des troubles & des séditions  
 „ domestiques : & que deviendrait Gand, si  
 „ nos discordes obligent les Etats d'en sortir ?  
 „ Il y a journellement quatre mille hommes qui  
 „ travaillent & vivent par les Etats ? Que fe-  
 „ ront-ils alors ? Mille familles attachées aux  
 „ Etats devront les suivre. Voilà une solitude,  
 „ un désert. Après tout, réfléchissons que nous  
 „ ne faisons qu'un seul corps, dont les Etats  
 „ sont la tête, & le peuple en forme les diffé-  
 „ rentes parties. Si je fais mon serment à votre  
 „ tête, je le fais à toutes les parties de votre  
 „ corps; si je le fais aux Etats, je le fais au  
 „ peuple. Entendons-nous donc, nous sommes  
 „ frères. Qu'un chacun de nous qui est humain  
 „ & raisonnable, ne s'attribue pas plus de pou-  
 „ voir qu'il n'en peut avoir par son état, sa  
 „ nature & nos constitutions. Disons donc tous  
 „ aux Etats, à la Collace, aux magistrats, aux  
 „ volontaires,

„ *Nulla salus bello; pacem vos poscimus omnes.* „

Virg.



---

Reglement voor alle waere vaderlanders &c.  
*Règlement pour tout vrai Patriote, empresse  
 de conserver sa Religion, d'accélérer & d'af-  
 fermir la liberté & le bonheur des Provinces  
 Beligues.*

Nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus.

A Bruges, chez F. van Eeck, 1790. in-12 de 28 p.

**L**ES nouveautés qui ont agité quelques villes de la Flandre, n'ont pu rien sur la ville de Bruges. Tous les fourbes du Vonckisme, Organicisme, Provisionalisme &c., y ont été successivement démasqués, honnis & chassés (a). L'auteur de ce *Règlement*, déjà connu par une autre brochure très-intéressante (b), travaille à soutenir parmi ses concitoyens une si loyale disposition. Il prouve par des exemples frappans autant que par des raisons solides, la nécessité de s'en tenir fidèlement à ce qui est statué par les anciennes constitutions & loix de la Belgique,

---

(a) J'excepterois presque, non sans chagrin, le projet de je ne fais quelle *organisation* & division de *districts*, présentée comme une affaire de police, par des gens qui ont des vues cachées & dangereuses. Il s'agit, dit-on, quand le tems sera venu de parler plus clairement, de débusquer les *doyens des métiers* qui de tous les tems ont représenté le peuple de Bruges, & de les remplacer par des avocats & des élégans... Seroit-il possible que les péchés de cette bonne & antique cité fussent arrivés au point de mériter un tel châtimement !

(b) *Les figures & leurs intrigues* (15 Mai p. 150). On vient d'en faire une nouvelle édition, augmentée d'une Dissertation sur l'affaire de Van der Merck, contre le nommé Sandelin.

& à n'admettre rien qui puisse y déroger. Son style est simple & populaire, & par-là plus propre à instruire & à détromper les bonnes gens des villes & des campagnes, toujours exposés, par leur droiture même & leur franchise, à devenir les dupes des ambitieux & des intrigans.



*Lettre à l'auteur du Journal.*

**H**IER 29 à six heures du matin, le tonnerre grondant de toute part, la pensée me vint d'aller au plus haut de la maison pour apprécier le danger; & comme le centre de la nue étoit encore éloigné de 2 à 3 lieues, j'étois à même de l'observer à mon aise. Je voyois donc, & je l'ai vu au moins 40 fois, souvent 2 à 3 ensemble, très-bien distingués contre un nuage sombre, & sans pluie, les dards des foudres sortir de la terre, & monter en flamboyant perpendiculairement, & 4 à 5 fois se mêler au feu descendant de l'atmosphère. Phénomène qui me paroît heurter l'opinion commune, & qui me fait croire que l'orage par attraction, fait monter le feu électrique caché dans les flancs de la terre. Trois personnes de ma paroisse, rien moins que faiseurs de systèmes, ont raconté la même chose, étonnés, disent-ils, de voir sortir la foudre de la terre, & monter vers le ciel. Est-ce peut-être la raison physique de ce qu'on voit tant des maisons & granges brûlées par la foudre à la campagne, & rarement dans les villes?

Je suis &c.

G. Meeus, curé à Vorst.

30 Juillet 1790.

RÉPONSE. Je prie Mr. M. de voir ce que j'ai

dit sur la foudre ascendante, dans les Journaux du 15 Janv. 1776, p. 103. — du 1 Fév. 1778, p. 181. — Quant à la raison de ce phénomène, je ne crois pas devoir recourir à l'attraction, ni avec quelques physiciens à l'équilibre de la matière électrique; mais à l'homogénéité des parties. On fait que tous les fluides & liquides de même nature se mêlent & se confondent avec une facilité & une promptitude toute autre, que les fluides d'une nature différente, dont l'attraction n'est pas moindre. D'où il arrive nécessairement que, la matière électrique abondant en tems d'orage sur la surface de la terre, & la terre même en étant particulièrement pénétrée, il y ait des communications bien marquées entre la nuée & la terre. — L'équilibre ne me paroît pas mieux expliquer la chose que l'attraction. La répartition de la matière électrique étant moins inégale en tems d'orage que dans un tems serein, puisque le ciel alors en est tout empreint, rien ne presse le fluide terrestre de s'élançer dans les airs pour rétablir ou conserver l'équilibre. — Je croirois plutôt que toute l'électricité de la nuée vient de la terre, qu'elle se forme & se conserve par les foudres ascendantes, particulièrement visibles sous une nuée sombre & épaisse. Et ce dernier point de vue est peut-être le plus vrai, comme il est certainement le plus simple. Mais dans ce cas, & même dans tous les cas, c'est-à-dire, quelque explication qu'on donne à ce phénomène, que deviennent les conducteurs? Faudra-t-il en construire aussi contre la foudre ascendante? Et alors où les placer, & quelle forme leur donner? Et la foudre ascendante rencontrant un conducteur construit contre la foudre descendante, ne le suivra-t-elle pas en sens inverse? Et les effets qu'elle

produira, sont-ils bien calculés?... Je fais grace aux lecteurs d'autres questions qui se présentent ici en foule. (a)

J'oublois de répondre à ce qui regarde les édifices plus fréquemment consumés à la campagne qu'en ville. Il me paroît naturel d'attribuer cette différence à des matériaux plus combustibles. Peut-être aussi, la terre couverte dans les villes par des masses vastes & hautes, refermée & condensée par les pavés, ne donne pas à la foudre ascendante la même liberté qu'une terre libre, divisée & atténuée par le soc & la bêche, empreinte de matières végétales & d'une multitude de sels fécondans.

---

**T**ANDIS que les opérations de l'assemblée nationale inquietent les âmes religieuses, les sçavans s'affligent de la perte des ressources que la suppression des maisons religieuses va nécessairement tarir. Le seul article des bibliothèques seroit dans un siècle moins frivole, l'objet d'un regret aussi vif que général. M. Mercier, abbé de S. Léger, vient d'écrire à ce sujet une lettre bien remarquable, & conçue en ces termes.

» Je vous envoie, monsieur, un morceau historique qui me paroît avoir l'intérêt du moment. Il est possible que la considération des pertes littéraires qu'entraîna la destruction des monastères en Angleterre, fasse impression sur ceux

---

(a) Vues diverses sur les conducteurs, 15 Juillet 1790, p. 471. „ Ces baguettes vantées par le charlatanisme, dit Linguet, & multipliées par la crédulité aussi constante, aussi aveugle en philosophie qu'en religion „ *Annal. Polit.* n. 129.

qui peuvent encore prévenir le même fléau dont la France paroît menacée. C'est cet espoir qui me porte à vous présenter ce tableau : quand il ne seroit qu'à sauver du naufrage deux ou trois bibliothèques du royaume, j'aurai toujours à me féliciter de l'avoir mis sous les yeux de vos lecteurs. ,,

» L'ordre monastique produisit en Angleterre une foule d'hommes célèbres par leur piété & leur savoir ; ce fut de-là que sortirent ces missionnaires zélés qui prêchèrent la foi en Allemagne, dans la Suede, la Norwege & presque tout le Nord. ,,

» Les Anglois eurent à peine quitté l'idolâtrie, qu'ils se mirent à cultiver leur esprit, surtout par l'étude des sciences sacrées. On sait jusqu'à quel point ils réussirent. Nous ne citons que l'exemple de Bede. Plusieurs seigneurs voyageoient en Italie & dans d'autres pays, pour perfectionner les connoissances qu'ils avoient déjà acquises. ,,

» Comme il n'y avoit point encore d'Universités, les grands monastères ouvrirent des écoles publiques, où l'on formoit le clergé & la jeune noblesse. L'art de l'imprimerie étant alors inconnu, chaque monastère avoit son *scriptorium* ; où l'on copioit des livres. C'étoit-là l'occupation de la plupart des moines, & ils y donnoient le tems destiné au travail des mains. Chaque monastère avoit aussi sa bibliothèque. On comptoit 1700 manuscrits dans celle de Péterboroug. Celle des moines gris à Londres, avoit 129 pieds de long sur 31 de large, & étoit très-bien fournie de livres (*Leland collect.* vol. 1, pag. 109). Il est dit dans Ingulf, que quand celle de Croyland fut brûlée en 1091, il y eut 700 volumes de perdus. Il falloit que la bibliothèque de Wells

fût fort vaste, puisque, selon Leland, *Itin.* vol. 3, pag. 86, elle avoit vingt-cinq fenêtres de chaque côté. A St. Augustin de Cantorbery, on prioit tous les jours pour les bienfaiteurs de la bibliotheque, tant vivans que défunts. Voyez Thorn, *Inter decem scriptores*, & Tanner, *Notit. mon.* préf. pag. 40. „

„ Il y avoit de semblables bibliotheques chez les autres Religieux. Ce fut dans celles des principaux monasteres qu'on déposa les actes du parlement, après l'arrivée des Normands. Sous les Anglo-Saxons, on y déposoit les principaux décrets de l'assemblée générale des Etats, nommée *Wittena Gemote*, ou *Mycel Gemote*, ainsi que les actes des *Gemote* ou, assemblées des districts particuliers. Dans plusieurs monasteres, on gardoit des especes de registres de l'histoire des rois & des événemens publics, dont quelques-uns ont échappé aux flammes & sont parvenus jusqu'à nous. Telles sont les Annales & les Chroniques Saxonnnes, que Gibson publia à Oxford en 1692. Florent de Worcester & Guillaume de Malmesbury composerent leurs Histoires d'après ces Chroniques qui se gardoient dans les monasteres. „

„ On ne sauroit trop regretter la perte de ces précieux monumens, dont les historiens auroient tiré tant de lumieres. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'Histoire d'Angleterre, par Tyrrel, page 152. „ Lorsque les Saxons eurent été convertis, la plupart des loix faites dans les *Wittena-Gemote* en assemblées générales, se gar-  
„ doient soigneusement; nous les aurions plus  
„ entieres, si la suppression des monasteres qui  
„ se fit sous Henri VIII, n'eût causé la perte de  
„ tant de monumens curieux de l'antiquité. „

„ Les fanatiques, transportés d'une fureur dont les Goths n'auroient point été capables, n'é-

pargnerent pas même les bibliothèques des Universités, les deux sur-tout qui étoient publiques à Oxford. L'une avoit été fondée sous le regne d'Edouard III, par Richard de Bury ou Richard Aungerville, grand-trésorier d'Angleterre, & évêque de Durham, qui avoit dépensé des sommes immenses pour faire des collections complètes en tout genre. L'autre fut commencée en 1367, par Thomas Lobham, évêque de Worcester. Henri IV & ses enfans l'augmenterent considérablement : on y réunit aussi la bibliothèque du célèbre Humfrey, duc de Gloucester, qui étoit remplie de manuscrits précieux qu'on avoit achetés fort cher en différens pays. „

„ Ecoutons le protestant Chamberlain sur l'horrible déprédation qui se fit alors. Il s'exprime de la manière suivante dans son *Etat présent de l'Angleterre*, Part. 3. pag. 450. „ Ces hommes „ (les fanatiques) sous prétexte de déraciner le „ papisme, la superstition & l'idolâtrie, détrui- „ srent entièrement les deux belles bibliothèques (dont nous venons de parler) ; ils jet- „ rent, détruisirent & mirent en pièces tous les „ livres précieux que les protecteurs des lettres „ avoient eu tant de peine à ramasser dans tous „ les pays de l'Europe. Leur fureur alla si loin „ par rapport à la bibliothèque Aungervillienne, „ qui étoit la plus ample, la plus ancienne & „ la mieux composée, qu'il ne nous en reste pas „ même le catalogue. Ils ne s'en tinrent pas là ; „ ils visiterent les bibliothèques des collèges particuliers, & y porterent aussi le ravage. On „ peut juger de ce qu'ils firent par une lettre „ qui existe encore, & dans laquelle l'un d'entre „ eux se vante que le nouveau collège de forme „ quadrangulaire étoit tout couvert de feuilles „ de livres déchirés &c. L'Université se plaignit

21 au gouverneur de la barbarie & de l'avidité  
 „ des visiteurs ; mais ses plaintes ne produisirent  
 „ aucun effet ; elle ne put sauver qu'un simple  
 „ volume , donné par Jean Whethameld , abbé  
 „ de saint-Alban , lequel contenoit une partie de  
 „ Valere-Maxime , avec les Commentaires de De-  
 „ nys de Bargo. Il n'y a aujourd'hui dans la bi-  
 „ bliothèque Bodléienne que ce volume & deux  
 „ autres qui viennent des anciennes bibliothé-  
 „ ques. L'Université , désespérant d'avoir jamais  
 „ de bibliothèque publique , se défit , en 1555 ,  
 „ des pupitres & des tablettes où avoient été les  
 „ livres. „

„ On retira des mains des épiciers quelques li-  
 vres qu'on y avoit trouvés par hasard. L'Arche-  
 vêque Parker ramassa aussi quelques morceaux  
 de manuscrits , qu'il légua , partie à la biblio-  
 theque de l'Université , partie à celle du college  
 de S. Benoit à Cambridge. „

„ M. Thomas Bodley , par une libéralité qu'on  
 ne pourra jamais assez louer , fonda à Oxford  
 une bibliothèque publique , qui fut ouverte en  
 1602. Son exemple eut des imitateurs ; mais ces  
 zélés protecteurs des lettres n'ont pu , malgré  
 tous leurs soins , recouvrer d'anciens manuscrits ,  
 qu'on regrette & qu'on regrettera toujours. „



**E**N feuilletant , ces jours derniers , les Ser-  
 mons du P. Elisée que j'ai fait connoître  
 en son tems \* , j'ai été frappé du passage sui-  
 vant , où le prédicateur semble annoncer la proxi-  
 mité de la révolution qui se fait aujourd'hui en  
 France.

„ O vous qui donnez des bornes à l'im-  
 „ mensité de la mer , & qui domptez l'orgueil

\* 1 Nov.  
 1785 ,  
 p. 323.  
*Sermon sur  
 la fausseté  
 de la pro-  
 bité sans la  
 Religion.*  
 Tom. 1.

„ des flots ! réprimez la licence des esprits , &  
 „ arrêtez ce torrent de l'impiété , qui menace  
 „ de ravager la terre. Hélas ! peut-être touchons-  
 „ nous à ces jours désastreux , où les yeux des  
 „ élus , contrains de gémir sur les malheurs de  
 „ la sainte Jérusalem , se changeront en des four-  
 „ ces de larmes ! Les progrès rapides de l'incrédulité , le mépris des choses saintes , l'indifférence pour les dogmes , la prévention des esprits-forts contre le merveilleux , & leurs efforts pour découvrir dans les forces de la nature , la cause de tous les prodiges ; le Dieu du ciel presque oublié dans les arrangemens humains , comme s'il n'étoit pas le Dieu des armées & des empires ; les vœux que les Moïse lui adressent sur la montagne , regardés comme indifférens aux succès des combats ; les travaux du ministère , le sacrifice des vierges , les larmes des pénitens , méprisés comme des inutilités pieuses ; enfin , la facilité des esprits à recevoir ces funestes impressions , doit nous faire craindre une révolution dans la foi. Eloignez , grand Dieu , ce funeste présage : conservez ce dépôt sacré dans ce royaume , que la piété de ses rois , le zèle éclairé des pontifes , l'attachement du peuple au culte de ses peres , rendent encore une portion florissante de votre héritage. Augmentez dans tous les fideles l'amour de la Religion : faites gémir l'impie sur ses excès , & que tous les cœurs , réunis par la foi dans le sein de votre Eglise , aspirent aux récompenses promises aux vrais adorateurs. „



## NOUVELLES POLITIQUES.

## R U S S I E.

**P**ÉTERSBOURG (*le 20 Juillet*). Après la victoire remportée le 3 de ce mois sur les deux flottes Suédoises, le prince de Nassau, voulant en poursuivre les avantages, fit vendredi, 9 de ce mois, une tentative pour attaquer la flottille Suédoise, commandée par le roi en personne, qui avoit été considérablement renforcée par la division, venue de Poméranie sous les ordres du lieutenant-colonel de Cronstadt, & qui étoit stationnée à Swenkfünd dans un poste, également fortifié par l'art & la nature. L'entreprise, quelque dangereuse & hardie qu'elle fût, étoit sur le point de réussir; & déjà, après un long combat, l'on osoit se promettre un succès complet, lorsque tout-à-coup il se leva un vent des plus violens, qui mit la mer dans la plus grande agitation. Les galeres & autres bâtimens de la flottille Russe ne purent soutenir cette tourmente : une grande partie, sur-tout les navires les plus petits, échouèrent sur des bancs & des rochers, dont la côte & l'entrée de la rade de Swenkfünd sont fermées. Cette circonstance malheureuse & l'impossibilité de rétablir le bon ordre obligèrent le prince de Nassau à se retirer avec une perte dont nous ignorons encore les détails, la cour n'ayant jusqu'ici pas jugé à propos de les publier.

## T U R Q U I E.

CONSTANTINOPLE (*le 2<sup>e</sup> Juillet*). La flotte des  
Tome III. C

tinée pour la mer-noire, retenue dans le port de Constantinople faute de monde pour compléter ses équipages, ayant reçu à bord près de quatre mille bostangis ou jardiniers du sérail, a mis enfin à la voile le 18 de ce mois, au nombre de 150 voiles, parmi lesquelles se trouvent 16 caravelles & 12 frégates. On assure qu'elle va chercher la flotte Russe stationnée à la hauteur de Sebastopol, & composée de 17 vaisseaux de ligne, de six frégates & d'un grand nombre de bâtimens plus petits.

L'armée aux ordres du grand-visir va être renforcée considérablement par de nouvelles levées qui vont s'y rendre incessamment. Hier, on a vu passer par cette ville le bacha d'Angora à la tête de quatre mille hommes de cavalerie qu'il a levés à ses propres frais; trois à quatre mille bostangis ont reçu ordre de les suivre à l'armée, où se rendront également 500 autres qui ont été équipés aux frais de la sultane mere, qui leur a donné à chacun 100 piastrès pour se pourvoir des articles nécessaires. Avec ces renforts la grande armée Ottomane sera augmentée aussi de quelques officiers Européens. Le colonel Goetz, Prussien, le comte Hardynsky, officier Polonois; l'ingénieur Rosenblad, Suédois, & quelques officiers François qui sont au service de Suede, viennent de partir pour s'y rendre, avec une suite nombreuse. (a)

---

(a) Si l'on s'en tenoit à l'idée que quelques personnes ont des Préliminaires signés à Reichenbach, ces préparatifs deviendroient fort inutiles. Mais outre les articles qui restent à signer, les Préliminaires même sont encore couverts de ténèbres. De plus, une lettre de Vienne, insérée dans la gazette de Leyde annonce ce qui suit. „ Les conférences vont

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 5 Août*). Ce matin un des messagers du roi est arrivé de Madrid au bureau de M. le duc de Leeds, principal secrétaire-d'état pour les affaires étrangères, avec des dépêches de M. Alleyne Fitz-Herbert, ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. à cette cour, contenant la nouvelle, que le 24 Juin dernier, il avoit été signé & échangé, par Son Exc. de la part du roi, & par Son Exc. le comte de Florida-Blanca, ministre & principal secrétaire-d'état du roi d'Espagne, de la part de S. M. ca-

---

s'ouvrir incessamment à Bucharest pour prendre des arrangemens relatifs à notre pacification avec la Porte : mais à cet égard encore il vient de survenir un incident propre à embarrasser notre cour. La diete de Hongrie, assemblée *in pleno* le 20 Juillet, a écrit & envoyé au roi une lettre portant en substance : „ Que „ pendant que les Etats assemblés s'occupoient avec „ ardeur à dressez le diplôme inaugural, ils avoient „ appris à l'occasion du passage de M. l'internonce „ baron de Herbert, qu'on alloit ouvrir des négociations avec la Porte pour terminer la guerre présente : que les Etats ayant déjà vu avec douleur „ que cette guerre avoit été commencée à leur insu, „ en contravention des loix fondamentales les plus „ connues du royaume, seroient encore plus pénétrés aujourd'hui du même sentiment, si à présent „ qu'ils sont assemblés en diete, & prennent à cœur „ le rétablissement de leurs droits, le traité de paix „ se faisoit sans leur concours : que les loix (qu'ils „ citent) ne permettent point au roi de Hongrie de „ commencer une guerre dans ce royaume ou dans „ les provinces y réunies, à l'insu & sans le consentement de la nation, & que la paix avec les Turcs „ ne peut se conclure, soit dans le royaume ou au „ dehors, sinon qu'avec l'avis d'un Conseil Hongrois, „ & par des Hongrois nés dans le pays. „

tholique , une Déclaration & Contre-Déclaration de la teneur suivante.

*Déclaration ,*

Sa majesté Britannique s'étant plainte de la capture de certains vaisseaux appartenans à ses sujets, faite dans la baie de Nootka, située sur la côte du nord-ouest de l'Amérique par un officier au service du roi, le soussigné conseiller & premier secrétaire d'état de sa majesté, étant à ce dûment autorisé, déclare au nom & par ordre de sadite majesté, qu'elle est disposée à donner satisfaction à S. M. Britannique pour l'injure dont elle s'est plainte; bien assurée que sadite majesté Britannique en useroit de même à l'égard du roi dans de pareilles circonstances: & S. M. s'engage en outre de faire restitution entiere de tous les vaisseaux Britanniques qui furent capturés à Nootka, & d'indemniser les parties intéressées dans ces vaisseaux, des pertes qu'elles auront essuyées aussi-tôt que le montant en aura pu être estimé: bien entendu que cette Déclaration ne pourra point exclure ni préjudicier à la discussion ultérieure des droits que S. M. pourra prétendre à la formation d'un établissement exclusif au port de Nootka.

En foi de quoi j'ai signé cette déclaration & y ai apposé le cachet de mes armes.

A Madrid ce 24 Juillet 1790.

(L. S.) (Signé) Le comte de Florida-Blanca.

*Contre-Déclaration ,*

Sa majesté catholique ayant déclaré qu'elle étoit disposée à donner satisfaction pour l'injure faite au roi par la capture de certains vaisseaux appartenans à ses sujets à la baie de Nootka, & M. le comte de Florida-Blanca ayant signé au nom & par ordre de S. M. Catholique une Déclaration à cet effet, & par laquelle sadite majesté s'engage pareillement à faire restitution entiere des vaisseaux ainsi capturés, & d'indemniser les parties intéressées dans ces vaisseaux, des pertes qu'elles auront essuyées, le soussigné ambassadeur-extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. près le roi catholique, étant à ce dûment & expressément autorisé, accepte ladite Déclaration au nom du roi, & déclare que S. M. regardera cette Déclaration avec l'accomplissement des enga-

mens qu'elle renferme, comme une satisfaction pleine & entière de l'injure dont S. M. s'est plainte. Le sousigné déclare en même tems qu'il doit être entendu, que ni ladite Déclaration signée par M. le comte de Florida-Blanca, ni l'acceptation que le sousigné vient d'en faire au nom du roi, ne doit exclure ni préjudicier en rien aux droits que S. M. pourra prétendre à tout établissement que ses Sujets pourroient avoir formé, ou voudroient former à l'avenir à ladite baie de Nootka.

En foi de quoi j'ai signé cette Contre-Déclaration & y ai apposé le cachet de mes armes.

A Madrid le 24 Juillet 1790.

(L. S.) (Signé) *Alleyne Fitz-Herbert.*

Quoique ces Déclarations aient fait cesser la levée des matelots, les préparatifs de guerre continuent toujours, & l'amirauté vient de donner ordre d'équiper encore au plutôt pour la mer six vaisseaux de ligne, dont un de 98 canons, ainsi que de commencer de nouvelles constructions dans les différens chantiers. Le 8, l'amiral Howe avoit mis à la voile de Spithead avec plusieurs vaisseaux pour aller joindre l'amiral Barington à Torbay.

## E S P A G N E.

MADRID (le 31 Juillet). « La journée du 24 nous a tirés de la crise où nous étions sur l'issue des différens, subsistans entre cette cour & celle de la Grande-Bretagne. Ce jour-là M. Fitz-Herbert, ambassadeur d'Angleterre, dépêcha pour Londres un exprès, pour y porter la satisfaction préalable, que sa cour avoit exigée : elle consiste en une Déclaration faite & signée le même jour par M. le comte de Florida-Blanca, & acceptée par une Contre-Déclaration de M. Fitz-Herbert (voyez l'article précédent). D'après ces actes ministériels la question de droit, & par conséquent les différens ultérieurs entré les deux

cours pourront être désormais discutés, négociés & terminés amiablement. Cependant l'escadre de Cadix est sortie le 20 de ce mois. »

## S U E D E.

**STOCKHOLM (le 31 Juillet).** Le 22, le *Te Deum* a été chanté dans toutes les églises de cette capitale, en présence de la reine, du prince-royal, du duc d'Ostrogothie, de la duchesse de Sudermanie, & de la princesse, sœur du roi, pour célébrer la victoire, remportée par la flottille, sous les ordres de S. M. en personne, sur celle des Russes le 9 de ce mois à la rade de Swenkfjünd. Il y eut ensuite cour & grand dîner en gala, le soir opéra; & la ville fut illuminée en plusieurs endroits. L'on apprend que le prince de Nassau, s'étant d'abord rendu avec le reste de sa flottille à Frederichsham, y a été renforcé par une division de chaloupes canonnières venue de Cronstadt; sur quoi on l'a revu en mer dès le 13 de ce mois: &, comme une grande partie de la flotte Russe tient aussi la mer tant à la hauteur de Swenkfjünd que de Sweaborg, l'on pourra recevoir encore dans peu de tems l'avis de quelque nouvelle action opiniâtre & sanglante. Voici l'extrait de la relation qui a été publiée ici de la victoire du 9 Juillet.

„ Le 8 Juillet, l'on aperçut divers bâtimens de la flottille Russe sous Aspö. Le roi alla reconnoître l'ennemi avec le lieutenant-colonel Cronstadt, commandant de la flottille arrivée de Poméranie à Swenkfjünd. Le 9, les bâtimens Russes s'avancèrent vers les Scheeren; & le signal fut donné à notre flottille de se mettre en ordre de bataille. Le corps-de-bataille fut confié aux ordres du lieutenant-colonel de Stedingk; l'aile droite à ceux du lieutenant-colonel de Törning; l'aile gauche au lieutenant-colonel Hjelms-

fierna. A 9 heures du matin, l'ennemi avoit déjà formé sa ligne & porta sur le promontoire de Mufalö. Notre aile droite alla à sa rencontre ; & la canonade s'ouvrit. Le roi montoit la galere, le *Seraphin*, & donna l'ordre pour l'attaque générale. L'ennemi se porta toujours en avant, en faisant le feu le plus violent. Nos deux ailes y répondirent avec tant de vivacité, qu'à midi l'ennemi replia sa gauche. Nos ailes furent renforcées par les divisions, postées dans les détroits ; & l'action se continua avec la plus grande vigueur. La ligne ennemie fut également renforcée par plusieurs bâtimens ; & son aile gauche se porta de nouveau en avant. Vers les 4 heures, quelques-unes des plus grosses galeres ennemies furent mises hors de ligne & baïssèrent pavillon : quelques-unes échouèrent, d'autres furent prises. A 6 heures, le feu prit à notre bâtiment *Udema*, qui ensuite coula bas. Un chebec ennemi périt pareillement ; sur quoi ceux qui étoient plus petits se retirèrent. Les plus gros continuèrent le feu jusqu'à 10 heures, lorsqu'ils mirent à la voile : quelques-uns touchèrent sur la côte & amenerent. L'obscurité de la nuit mit fin à la canonade à 11 heures. L'on transporta les prisonniers & prit possession des bâtimens, qui s'étoient rendus. — Le 10 juillet, à 2 heures & demie du matin, la canonade recommença. Une frégate Russe se rendit peu après ; & successivement l'on s'empara de plusieurs autres bâtimens ennemis plus petits. L'ennemi se replia de tous côtés & brûla lui-même tous ses bâtimens échoués. On le poursuivit jusqu'à 10 heures du matin. Les bâtimens, que nous avons pris, sont au nombre de quarante-cinq. Du chebec ennemi, qui a coulé bas, l'on n'a pu sauver qu'un officier & un aide-chirurgien : l'on ne sauroit fixer avec certitude le nombre des bâtimens que l'ennemi a lui-même brûlés : on en a vu une grande quantité de débris : nous avons brûlé nous-mêmes six de ceux qui étoient échoués. L'on ne sauroit non plus dire avec précision le nombre des prisonniers : l'on fait seulement qu'il monte environ à 4500 hommes, & qu'il s'y trouve 210 officiers. Notre perte consiste en un bâtiment, nommé *Udema-Ingebor*, 3 chaloupes-canonnières, & 2 *Jolles*. Les officiers, que nous avons perdus, sont le capitaine baron Düben & 5 enseignes, outre 2 officiers des troupes de terre. Sur la flotte



il y a eu 3 capitaines & 7 enseignes blessés, & 2 officiers des troupes de terre. Nous avons pris 4 drapeaux, quelques étendards, 2 mortiers de fonte de 40 livres, 3 obusiers de six, 4 canons de vingt-quatre, 4 de six, & 4 de trois livres. ,,

#### A L L E M A G N E.

BRESLAU (le 10 Août). Dans l'incertitude du succès que pourroient avoir les négociations de paix, toutes les dispositions étoient faites, pour que les armées entrassent en Moravie & en Bohême, lorsqu'enfin les ministres négociateurs convinrent le 25 de ce mois des conditions préliminaires, d'où il résulta des Déclarations réciproques, qui furent signées de part & d'autre, le 27 à 6 heures & demie du soir. La dernière main put être mise à cette convention, en conséquence des dépêches que le sieur Hirschfeld avoit peu auparavant apportées de Vienne, & qui ayant été remises à M. le comte de Hertzberg, il se tint peu après chez ce premier ministre du cabinet une grande conférence, à laquelle tous les ministres assistèrent, tant ceux du roi & de la cour de Vienne que ceux d'Angleterre & des Provinces-Unies, ainsi que le marquis de Lucchesini, envoyé du roi près la république de Pologne. Les articles de cette convention préliminaire, qui a aussi été signée par les ministres des deux puissances maritimes comme garantes, ne sont pas encore connus; & l'on en voit circuler des relations tout-à-fait fausses. Cependant l'on fait que l'Autriche s'est déterminée, sur les instances de notre cour, à rendre à la Porte toutes les conquêtes qu'elle a faites sur elle depuis le commencement de la guerre en 1787. Il est moins certain, que la Porte, comme on le dit, payera à la cour de Berlin la somme de 10 millions d'écus, pour la dé-

dommager des armemens, qu'elle a faits en sa faveur, & qu'elle se soit engagée à acquitter ce dédommagement sous la garantie des états-généraux. Quant aux provinces Belges, on en parle d'une manière si différente, qu'il est prudent d'attendre de nouveaux éclaircissements pour en parler d'une manière satisfaisante. Il n'y a pas eu de ministre de Russie à ces conférences : aussi n'y a-t-on pas traité de sa pacification avec la Porte ; & l'on doute que cette puissance juge à propos d'accéder aux principes, qui font la base de l'accommodement.

VIENNE (le 13 Août). Les préliminaires signés à Reichenbach, ont répandu l'étonnement & la consternation dans cette capitale, quand on a su que notre souverain avoit dû s'engager à restituer toutes les conquêtes faites sur les Turcs, qui nous ont coûté plus de 150 mille hommes & plus de 200 millions. D'un autre côté, la paix nous est d'autant plus nécessaire, que les affaires intérieures de la monarchie prennent de jour en jour une tournure moins favorable. Les affaires de la Hongrie s'embrouillent de plus en plus. Dans la séance de la diète du 20 Juillet, on décréta de prier sa majesté de ne point signer la paix sans qu'un ministre plénipotentiaire Hongrois n'eût été admis préalablement aux conférences pour veiller aux intérêts du royaume. Ils demandent de plus, que désormais un ambassadeur Hongrois réside à la Porte Ottomane avec un rang égal à celui de l'internonce, & qui seroit subordonné non à la chancellerie de Vienne, mais à celle de Bude ; ils finissent enfin par proposer plusieurs candidats pour cette mission. Cette réclamation ayant été apportée ici par le S. Fodor, on ne fait pas encore ce que le roi a répondu ; mais alors la négociation étoit trop avan-

cée pour que la demande des Hongrois, toute considération de droit à part, fût admissible. Cependant les Etats avoient résolu de ne plus s'assembler jusqu'après la réception de la réponse de sa majesté, & l'on apprend effectivement par les lettres de Bude du 1er de ce mois, qu'il n'y a point eu d'assemblée des Etats depuis celle du 20 Juillet. En Bohême même, l'assemblée des Etats du pays forme des prétentions inattendues; elle réclame le droit de discuter les loix, qui ne pourront être publiées qu'après avoir été approuvées par elle. Les Etats du Tyrol se sont assemblés le 22 Juillet, ceux de la Transylvanie vont s'assembler dans peu; ce fera assurément une tâche bien difficile que de satisfaire aux prétentions diverses de tant de provinces, qui se considèrent chacune comme un corps isolé. On attend d'un jour à l'autre les députés du Milanez; ceux de la Gallicie se trouvent encore ici, & ce sont particulièrement ceux-ci pour qui toutes les concessions que le roi leur a faites jusqu'ici, sont de nouveaux titres pour en demander d'autres. Aujourd'hui ils prétendent être réunis à la Hongrie & en partager tous les privilèges, ce qui rencontre de grands obstacles, même du côté des Hongrois. Tandis que ces députés sollicitent cette réunion, la Croatie, l'Esclavonie & la Dalmatie-Autrichienne veulent être séparées de la Hongrie. Tels sont les troubles, la confusion, l'incertitude qui naissent de l'esprit d'innovation, & de l'imprudence des souverains qui osent toucher aux loix constitutionnelles des provinces.

#### F R A N C E.

PARIS (le 19 Août). La fête de l'anniversaire de la révolution n'a pas rendu la tranquillité à la France. Dans la séance de l'assemblée-na-

tionale du 3 de ce mois, l'ordre du jour fut suspendu par le rapport des troubles occasionnés dans le Gatinois, par un libelle répandu dans les campagnes, & dans lequel on lisoit entre autres : *autant vaudroit voler que payer le champart*. M. Dupont a repris la parole, & son discours fut remarquable. „ Hâtez-vous, Messieurs, „ de porter un décret contre ceux qui excitent „ le peuple à l'insurrection (Hélas ! on a déjà „ porté fort inutilement tant de ces décrets !). „ Cet art de révolter le peuple étoit inconnu „ à nos peres (il l'étoit à leurs enfans, il n'y „ a pas deux ans). Aujourd'hui cette infernale „ mécanique s'est bien perfectionnée en peu „ de tems. Il en avoit coûté beaucoup d'argent „ pour faire périr, l'année dernière, le malheu- „ reux François, boulanger. Aujourd'hui, pour „ six francs, on fait assassiner le plus honnête „ citoyen. Jusques sous vos fenêtres, jusques sur „ la terrasse des Tuileries, il a fallu toute l'in- „ trépidité de la garde-nationale Parisienne, „ pour empêcher l'hommage affreux qu'on avoit „ projeté de vous faire, en vous apportant à „ la barre les têtes de quelques nouvelles vic- „ times. „

Dans une autre séance, M. Malouet a parlé avec beaucoup de force contre la licence de la presse. „ Les plus infames libelles, a-t-il „ dit, remplissent le royaume, inondent la ca- „ pitale, & paroissent étalés à toutes les en- „ trées du lieu où les législateurs de la France „ délibèrent : il en est de plus coupables encore „ que tous les autres, parce qu'après avoir in- „ dignement outragé tous les hommes sur qui „ reposent en ce moment les destinées du royaume, ils s'efforcent de remplir l'imagination du peuple de terreurs & de fureurs, & le pouf-

„ sent à tous les crimes au nom de la liberté  
 „ & des loix „ M. Malouet a nommé un pam-  
 flet qui a pour titre : *C'en est fait de nous*. Il  
 a ajouté : „ Je suis allé chëz M. le procureur  
 „ du roi pour lui dénoncer ces écrits incen-  
 „ diaires ; le procureur du roi m'a répondu  
 „ avec un sentiment de peine , je n'ose pas :  
 „ eh bien , lui ai-je répliqué avec indignation :  
 „ jetez donc un crêpe sur l'autel de la justice ,  
 „ pour que tous les citoyens apprennent qu'il n'y  
 „ a plus de loix „. Voici un paragraphe de ce  
 pamphlet.

„ Citoyens de tout âge & de tout rang , les  
 mesures prises par l'assemblée-nationale , ne sa-  
 roient vous empêcher de périr : ç'en est fait de  
 vous pour toujours si vous ne courez aux armes ;  
 si vous ne retrouvez cette valeur héroïque qui , le  
 14 Juillet & le 5 Octobre , sauverent deux fois la  
 France. Volez à saint-Cloud , s'il en est encore  
 tems , ramenez le roi & le dauphin dans vos  
 mains , tenez-les sous bonne garde , & qu'ils vous  
 répondent des événemens ; renfermez l'Autrichienne  
 & son beau-frere , qu'ils ne puissent plus cons-  
 pirer ; saisissez-vous de tous les ministres & de  
 leurs commis ; mettez-les aux fers , assurez-vous  
 du chef de la municipalité & des lieutenans de  
 maire. „

„ Gardez à vue le général ; arrêtez l'état ma-  
 jor ; enlevez le parc d'artillerie de la rue verte ;  
 emparez-vous de tous les magasins & moulins à  
 poudre ; que les canons soient répartis entre tous  
 les districts ; que tous les districts se rétablissent  
 & restent à jamais permanens , qu'ils fassent ré-  
 voquer les funestes décrets. Courez , courez , s'il  
 en est encore tems , ou bientôt de nombreuses  
 légions ennemies fondront sur vous : bientôt vous  
 verrez les ordres privilégiés se relever , le despo-

*isme, l'affreux despotisme reparoîtra plus formidable que jamais. „*

*„ Cinq ou six cens têtes abattues vous auroient assuré repos, liberté & bonheur; une fausse humanité a retenu vos bras & suspendu vos coups: elle va coûter la vie à des millions de freres: que vos ennemis triomphent un instant, & le sang coulera à grands flots; ils vous égorgeront sans pitié; ils éventreront vos femmes; & pour éteindre à jamais parmi vous l'amour de la liberté, leurs mains sanguinaires chercheront le cœur dans les entrailles de vos enfans. „*

L'assemblée-nationale a décrété que, séance tenante, le procureur du roi au Châtelet de Paris sera mandé, & qu'il lui sera donné ordre de poursuivre, comme criminels de leze-nation, tous auteurs, imprimeurs & colporteurs d'écrits excitant le peuple à l'insurrection contre les loix, à l'effusion du sang & au renversement de la constitution.

Le Châtelet de Paris s'est assemblé le 5 & le 6 pour entendre le rapport de l'information dans l'affaire des 5 & 6 Octobre 1789. Par jugement en dernier ressort, il a été ordonné que les informations seroient continuées; & cependant que le nommé Nicolas, connu sous la désignation de l'homme à grande barbe, la demoiselle Terroinne de Méricourt, le nommé Armand, la nommée Louise-Reine Leduc, & le nommé Blangey seroient pris au corps; que plusieurs quidams (au nombre de 13, dont plusieurs étoient habillés en femmes, & dont nous croyons inutile de donner le signalement) seroient également pris au corps; comme aussi que, M. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans & Mirabeau, l'ainé, députés à l'assemblée-nationale, paroissant être dans le cas d'être décrétés, les expéditions des

informations seront portées à l'assemblée nationale, conformément au décret du 26 Juin dernier, sanctionné par le roi, pour par elle prendre tel parti que bon lui semblera.

Les apanages des princes ont été supprimés le 14 & cela sans trop de réclamation. On leur accorde un million de rente sur le trésor national en remplacement. Par cette opération, qui met 150 millions entre les mains de la nation, M. le duc d'Orléans perd 3 millions 6 cens mille livres de rente. Son apanage s'élevoit à près de 5 millions. Monsieur perd 4 ou 5 cens mille livres; & M. le comte d'Artois seul y gagnera cent mille écus, son apanage ne lui rendant que 7 cens mille livres. Il y a apparence que la maison d'Orléans réclamera contre ce décret, ou du moins qu'elle demandera une indemnité plus considérable: car on ne peut contester à la branche cadette des enfans de Henri IV son droit à la succession des biens immenses que ce roi a apportés en montant sur le trône.

Les motionnaires du palais-royal sont dans un état de fermentation capable d'effrayer. Ils sont furieux contre le Châtelet. Ils ne lui pardonnent pas de vouloir sévir contre les auteurs des horreurs commises les 5 & 6 Octobre dernier, & de trouver des coupables jusques dans le sein de l'assemblée nationale. Les provinces ne pourroient croire de pareilles anecdotes, si leurs fédérés n'avoient été témoins de scènes encore plus scandaleuses qu'ils ont été obligés de réprimer eux-mêmes. — Il y a quelques jours que plusieurs orateurs haranguoient avec véhémence le peuple partagé en différens groupes. Dans un de ces groupes on tonnoit contre la loi qui ôte aux domestiques le droit de citoyens actifs. *Le bourreau*, s'écrioit l'orateur,

*& de vils histrions du coin des rues jouissent de ce droit , à l'exclusion des gens qui n'ont d'autre vice que le défaut de fortune ! D'ailleurs , ajoutoit-il , la domesticité n'existe plus en France sous le point de vue sous lequel on la considéroit précédemment. Tous les hommes , tous les états sont égaux à présent ; & la domesticité est un état comme un autre. . . . Cependant , lui objectoit-on , il faut avouer que les maîtres , si on peut encore se servir de ce mot , gagneroient trop à l'admission de leurs domestiques (ou collaborateurs) dans les assemblées pour des élections. . . .* Pauvre France ! où t'a réduite l'idée chimérique de la perfection !

M. de Cazalès s'est battu au pistolet , avec M. Barnave. Ils s'étoient promis de ne pas se séparer sans que l'un ou l'autre n'eût été atteint. M. de Cazalès a reçu le coup. La balle l'a frappé au front , a passé entre la peau & le crâne , & a fait sauter le chapeau en sortant. Tout Paris doit se féliciter de cette issue. Si M. Barnave eût succombé , des illuminés déclaroient tout haut hier aux Tuileries & au palais-royal , qu'il eût fallu venger cette mort par l'effusion du sang de tout ce qui est soupçonné contraire au parti gauche ; que la victoire de M. de Cazalès eût été la suite d'un complot des aristocrates & royalistes , contre l'assemblée-nationale. Le salut d'une aussi grande ville ne dépend donc plus que du hasard & de la manière de l'interpréter !

MM. d'Hozier & Petit-Jean , pris à saint-Cloud , lorsqu'ils attendoient l'occasion de parler au roi , ont été interrogés plusieurs fois dans la prison de l'abbaye. Leurs réponses sont autant de figures mystiques auxquelles on ne connoît rien. Ils parlent d'une révélation de la sainte Vierge , dictée par une dame que le magnétisme

avoit mis dans un état de somnambulisme. Car le somnambulisme corporel conduit, selon ces illuminés, à un somnambulisme spirituel où l'on communique avec les êtres célestes &c. Nouvel effet du délire & de l'aveuglement dont Dieu a frappé ce siècle d'orgueil, rebelle à la révélation divine, & prompt à courir après toutes les scènes de magie ou de folie. (a)

Une lettre d'Aix annonce que l'assassin de M. le président d'Albertas, ayant été condamné à mort par la chambre des vacations, on avoit eu la précaution de placer dans le lieu de l'exécution trois ou quatre cens hommes du régiment de Lyonnais, en garnison dans cette ville, parce qu'on craignoit une insurrection populaire, qu'on dit avoir été préparée par un gentilhomme & un ecclésiastique. Au moment de l'exécution, il demanda la permission de parler; ce qui lui fut accordé. Bien loin de se reconnoître coupable, il chercha à se justifier, & prétendit n'avoir fait qu'un acte de devoir légitime en tuant M. d'Albertas, qui avoit été la cause de la mort de son pere. Dans l'instant il tomba une grêle de pierres jettées par une multitude immense qui couvroit la place & les toits des maisons, sur les soldats du régiment de Lyonnais, qui firent cependant bonne contenance. Le bourreau lâcha le criminel, & s'enfuit. Le criminel lui-même tâcha de s'évader; mais il fut arrêté par les soldats qui, craignant de ne pouvoir plus contenir la populace, prirent le parti de tirer en l'air pour l'effrayer: elle se dispersa bien vite. Il fallut retrouver le bourreau; & ce ne fut qu'au bout de deux heures qu'on le déterra

---

(a) Vues sur la crédulité & incrédulité du siècle,  
1 Fév. 1790, p. 201.

déterra dans le couvent des Capucins où il s'étoit caché. Après l'exécution faite, on le conduisit en prison, & on lui fait son procès.

Des lettres du Limoufin prouvent que le grand âge, les bienfaits, la popularité même ne fauvent pas des attentats des payfans soulevés de toutes parts, & que la fermeté cependant peut quelquefois leur en imposer. Le propriétaire du château de Chambon, près de Reuvy, fut affailli dernièrement par tous les payfans de sa terre. *Que me voulez-vous*, leur demande-t-il ? *Nous venons*, répliquent-ils, *vous faire signer que vous renoncez à votre noblesse... Je n'en ferai rien... Pourquoi?... Parce qu'elle appartient à mes enfans... Nous brûlerons votre château... J'en ferai bâtir un autre... Nous vous tuerons... Vous me ferez plaisir ; j'ai trop long tems vécu ; vos crimes me fatiguent.* A ces derniers mots, la troupe s'est retirée sans oser commettre le moindre désordre.

Les nouvelles d'Avignon sont si incertaines, elles sont même si contradictoires, que nous n'osons rien avancer à cet égard. On assure seulement que les troubles y sont à leur comble ; que les aristocrates & les démocrates, tantôt vainqueurs & vaincus, s'y font une guerre des plus vives ; que tous les habitans du Comtat sont sous les armes. Quelle est donc cette frénésie qui agite les révolutionnaires, ou ce fantôme d'une prétendue liberté qui les égare ? Y avoit-il d'hommes plus heureux que ces habitans du Comtat ? Y avoit-il de gouvernement plus doux, & de moins exigeant pour les impôts qui étoient presque nuls ? Le pape même n'avoit-il pas solennellement promis d'accéder à toutes les demandes justes & raisonnables qu'on pourroit lui faire ? Que pouvoit-on desirer de plus ? Et n'est ce pas

une inconféquence , peut-être même une déraison manifefte de quitter le certain pour courir après un incertain , qu'il faut même acheter au prix du fang , du carnage , de la dévafiation des propriétés , & de la ruine entière du peuple ? Voici ce qu'on lit dans une lettre d'Avignon , du 29 Juillet. ,, Comment fe peut-il que Paris ,, étant plein d'Avignonois , on y foit en doute ,, de ce que defirent les bons citoyens ? Qu'on ,, interroge MM. de Merle , de Capellis , de Crillon ; & on faura qu'on a forcé tous ceux qui ,, n'ont pu fuir cette ville , de figner qu'ils vouloient être à la France. Qu'on fache qu'il y ,, a encore des troupes armées qui font à difcrétion chez les particuliers , que la crainte ,, étouffe toutes les voix & contraint tout le monde à diflimuler pour éviter le pillage & les incendies. ,,

*Extrait d'une lettre de Lyon , du 31 Juillet.* ,, Le 26 , vers les 9 heures du foir , de nombreux attroupemens fe font formés d'une manière plus dangereufe & plus alarmante que la veille. Ce tumulte féditieux a couvert la place des Terraux ; il a été envoyé d'abord une députation de 6 révoltés auprès de la municipalité ; ils ont demandé à entrer : *que voulez-vous ?* leur a-t-on dit. . . . *Notre commandant. . . . Il n'y eft pas. . . .* Après plufieurs queftions & réponfes , on leur a permis d'entrer. Cette députation n'a pas tardé à defcendre ; elle eft allée rejoindre fes commettans. Quelques infans après ( vers les 5 heures ) , cette même troupe fans armes s'eft avancée vers l'hôtel de la commune ; cet attroupement pouvoit être composé de 12 à 1500 perfonnes. Le maire , M. Palerme de Savy , a paru fur l'efcalier de l'hôtel de ville , pour haranguer ce peuple mutiné ; mais il n'a eu ni la

force , ni le courage de remplir ce devoir civique : la terreur l'a fait tomber en défaillance , il a fallu lui porter des secours. Quant à la garde-nationale , elle n'a pas pu se montrer , n'étant pas assez nombreuse & ne pouvant pas faire résistance. Les rebelles sont entrés dans la maison de la commune ; ils ont prétendu devoir y trouver leur commandant qu'ils étoient allés chercher , le 25 , à sa maison de campagne ; mais ils n'ont pu le trouver. Ce militaire , qui avoit la confiance de tout le monde , est actuellement sur la route de l'Italie. Les séditieux , après avoir parcouru les appartemens de l'hôtel de ville , se sont portés vers l'arsenal pour y piller les armes ; mais dans le même moment , sans avoir été commandé , chaque district a pris les armes. Les bataillons formés se sont portés vers les magasins d'armes & de munitions. Les rebelles ont paru ; ils avoient quelques fusils , & plusieurs coups ont été tirés de part & d'autre. Quatre hommes ont été tués & plusieurs blessés. Les révoltés se sont retirés. Le soir , on a illuminé tous les premiers étages , afin que les patrouilles ne fussent pas surprises par des brigands. Le régiment de Sonnenberg est entré dans la ville vers les 10 heures du soir. Il s'est divisé en trois pelotons , l'un est allé au grenier à poudre , l'autre à l'arsenal , & le troisième à l'hôtel de ville. Les citoyens se sont rendus dans les mêmes postes ; ils sont en nombre le double des Suisses. M. de Froissac qui commande provisoirement , a failli d'être lanterné ; on l'avoit déjà déshabillé. Voilà à peu près ce qui s'est passé durant la journée orageuse du 26. Au lever de l'aurore le drapeau rouge flot-  
toit sur le balcon de l'hôtel de ville. Les Suisses partant , le 26 à 9 heures du soir , de leurs

cafernes , ont été affaillis sur le quai de Serain , par plusieurs coups de fusils qui étoient partis du quartier du bourg neuf , de l'autre côté de la Saone. On a planté quatre gibets en face l'hôtel de ville. ,,

Les lettres de la Martinique du 23 Juin , apprennent que l'ancien régime y subsiste toujours , la nouvelle constitution n'ayant pas pu s'y établir. A St. Pierre , les habitans de la campagne & ceux du bourg ne s'accordent jamais , & les affaires souffriront toujours , tant que cela durera. Les habitans veulent que ce soit eux qui dictent les loix ; & le commerce de France fera toujours vexé par eux. Il y a eu de très-grands troubles ; mais au moyen de quelques mulâtres qui ont été pendus , le calme s'est un peu rétabli , & les affaires commencent à prendre leur cours.

Au milieu de tant de commotions & d'alarmes , on reçoit quelquefois des nouvelles d'un genre différent , qui présentent des objets intéressans & agréables. Telle est une lettre écrite à la rade de Macao , le 14 Janvier , touchant le jeune prince Cochinchinois qu'on a vu à Paris & dont nous avons parlé en son tems. Voici un passage de cette lettre. ,, De Malac nous avons ,, fait route pour St. Jacques (en Cochinchine) , ,, où nous avons mis à terre le jeune Prince , ,, M. l'Evêque d'Adran , les missionnaires , les ,, pages &c. Les affaires du roi étoient en assez ,, bon état ; il avoit déjà gagné plusieurs batailles sur l'usurpateur nommé *Taysson*. Le roi ,, a reçu avec les marques de la plus grande ,, joie son fils & son mentor , l'évêque d'Adran. ,, Ce dernier paroît jouir de beaucoup de con- ,, fédération auprès du roi. Nous avons été re- ,, çus avec les témoignages du plus vif inté-

„ rêt, & avec la plus grande pompe. Tous les  
 „ principaux mandarins de la ville de Saigon ,  
 „ où réside le roi , sont venus à bord de la  
 „ *Meduse* présenter leur hommage au prince :  
 „ on leur a fait voir le régiment , qu'ils ont  
 „ trouvé fort beau. Ce qui les a le plus éton-  
 „ nés , c'étoit la promptitude avec laquelle nous  
 „ faisons l'exercice du canon & de la mousque-  
 „ terie. . . . Le bâtiment que le roi avoit envoyé  
 „ à son fils , étoit superbe. Ce jeune prince n'a  
 „ pu s'empêcher de répandre des larmes , au  
 „ moment qu'il devoit nous quitter : il est très-  
 „ spirituel & très-instruit ; il emporte les regrets  
 „ de toutes les personnes qui ont été à portée  
 „ de le connoître. Son pere a regagné sur l'u-  
 „ surpateur trois de ses provinces : il lui en  
 „ reste encore dix à conquérir. „

## D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 23 Août). Nous appre-  
 nons de Gottorp , où le mariage du prince-  
 royal avec la princesse Marie de Hesse-Cassel  
 a été solennellement célébré le 31 Juillet , que  
 L. A. R. partiront de Sleswig le 9 Septembre ,  
 & qu'elles comptent d'arriver le 12 à Frie-  
 drichsberg , d'où elles feront ici le lendemain  
 leur entrée publique.

Ces derniers ordinaires il n'y a eu aucune  
 nouvelle du Nord. Le 25 Juillet , le roi de  
 Suede étoit encore avec sa flottille à Swenkfünd ,  
 & le duc de Sudermanie avec la grande flotte  
 Suédoise dans le port de Sweaborg. L'on disoit  
 une partie de la flotte Russe entrée dans Revel.

## I T A L I E.

ROME (le 5 Août). L'insurrection des Avig-  
 nonois a fait ici la plus vive sensation. Notre

cour voyant que toutes les voies de douceur & de modération qu'elle a employées jusqu'ici pour faire rentrer ce peuple dans le devoir, sont inutiles, a enfin pris le parti d'adresser à S. M. très-chrétienne, par son ministre, une dépêche dont voici le contenu :

„ *Les maximes d'indépendance & d'une liberté effrénée, inspirées & furieusement propagées par les ennemis de la Religion, de la souveraineté & du repos public, ont porté les habitans de la ville d'Avignon aux attentats les plus énormes & à la perfidie la plus exécrationnable. Ce peuple qui, depuis plusieurs siècles, a vécu sous le gouvernement heureux & modéré du St. Siege Apostolique, s'est laissé imprudemment fasciner les yeux & séduire par la témérité & la fraude de quelques séditieux qui, au milieu des tumultes & de l'anarchie, l'ont enfin excité à une rébellion ouverte. C'est en vain que, dans la vue d'obvier à tout prétexte de plainte & de troubles, Sa Sainteté a comblé ces sujets mal-conseillés des marques de sa bienfaisance, en leur envoyant de grosses provisions de grains à ses propres dépens, en ordonnant la diminution des impôts, en facilitant l'administration de la justice, en invitant paternellement à indiquer les défauts & les abus qui pourroient s'être glissés dans la législation, afin qu'elle y pût ordonner les réformes & porter les remèdes nécessaires. Tous ces soins de Sa Sainteté, toutes ces condescendances, bien loin de produire auprès de ces sujets, bien loin d'imprimer dans leurs ames des sentimens de reconnaissance & de modération, n'ont servi qu'à les rendre plus obstinés & plus insolens; jusqu'à leur faire accumuler, tous les jours, délits sur délits, excès sur excès. Après avoir renversé & détruit l'ancien système de la magistrature & des*

tribunaux ; après avoir suborné & fait révolter les militaires ; après avoir usurpé les droits de la souveraineté & du sanctuaire , insulté le représentant du souverain pontife & ses ministres ; après avoir publié des écrits injurieux à la puissance suprême , foulé & violé tous les droits sacrés & profanes : ces sujets devenus infidèles & parjures sont enfin venus à bout de leur dessein & parvenus à mettre le sceau à leurs infamies. C'étoit dans les journées des 12 & 13 du mois de Juin dernier que , les mains encore dégouttantes du sang de leurs concitoyens , ils forcerent Mgr. Casoni , vice-légat du St. Siege , à quitter la ville & le territoire d'Avignon , ils osèrent tumultuairement abattre les armes du pontife regnant , leur unique souverain , pour y substituer celles du roi très-chrétien ; mais la justice reconnue de ce monarque , sa religion & son respect pour le siege apostolique nous sont des garans certains que , bien loin de favoriser des démarches aussi injustes , sa majesté ne laissera pas impunis de pareils attentats. „

„ Tel est le précis & le résultat de l'insurrection & de la révolution des Avignonois , que le cardinal secrétaire d'Etat , par ordre du St. Pere , a l'honneur de communiquer à votre excellence pour qu'elle veuille bien la faire parvenir à sa cour ; il ne doute point qu'elle n'y prenne cette part qui correspond à la gravité de la cause , commune à tous les souverains , & à l'amitié particulière que sa majesté porte à la sacrée personne de Sa Sainteté. „

De la secrétairerie d'Etat , le 17 Juillet 1790.

On mande de Naples que L. L. M. M. Siciliennes ont résolu de s'embarquer , le 23 de ce mois , à Barletta , pour se rendre à Vienne avec les 2 princesses destinées pour épouses aux

archiducs François & Ferdinand; mais le premier de ces princes est atteint d'une maladie dont il guérira bien difficilement.

### P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 21 Août*). Il semble que le congrès de Reichenbach, par-là même qu'il n'a pas rempli, au moins du premier abord, l'attente des Belges, a attisé le feu du patriotisme d'une manière tout extraordinaire. Les dons patriotiques redoublent par-tout, & la pompe avec laquelle ils sont présentés aux Représentans de la nation, se brillante de plus en plus. Dans l'impossibilité d'en suivre les détails, nous nous arrêterons un moment à celle de la paroisse de N. D. de Finistère qui a présenté son don le 16 de ce mois. On y voyoit les Provinces-Unies se tenant liées ensemble avec des rubans & portant leurs écussons; mais celle de Luxembourg étoit voilée, couverte de crêpes, les cheveux épars, marchant seule, essuyant ses larmes. Elle portoit sur son écusson :

*Jusqu'à quand malheureuse, & sans revoir mes sœurs,  
Serai-je condamnée à m'abreuver de pleurs!*

Un détachement d'amazones, avec une commandante qui portoit les vers suivans :

*Le sexe réuni montre aussi son courage,  
Et contre l'ennemi n'est pas sans avantage.*

Plusieurs nymphes à pied, avec une commandante représentant la constitution, avec les vers suivans :

*Nous avons vu les rois anéantir les loix,  
Le Belge par les loix anéantit les rois.*

Les neuf nations de la ville de Bruxelles avec leurs emblèmes; un détachement des jeunes volontaires avec un commandant. — Un char représentant un navire antique, & signifiant le triomphe du commerce & des arts; sur le devant du navire étoit placée la Renommée; sur sa trompette les vers suivans :

*Je célèbre en tous lieux la force & l'union,  
Que promet au congrès le peuple Brabançon.*

Sur le derrière du navire étoit placé Mercure ; devant lui sont les Arts, & l'Abondance qui tient les vers suivans :

*L'union, le bonheur, l'honnête subsistance  
Vont devenir les fruits d'une rare Abondance.*

L'Espérance avec les vers suivans :

*Ne perdons pas l'espoir, soyons toujours unis,  
Et nous triompherons de tous nos ennemis.*

Un détachement des canoniers, avec un commandant ; quatre canoniers ; un canon ; une troupe de nymphes avec une commandante ; le porte-étendard de la Liberté ; un détachement des volontaires ; un char représentant le triomphe de la Liberté ; au milieu étoit placée la Liberté, appuyée sur une colonne, & portant ces vers :

*Jamais sous les tyrans nous ne pûmes fléchir ;  
Le Belge a pour devise : être libre ou mourir.*

Autour d'elle la Religion avec les vers suivans :

*On vouloit m'abolir, mais le Belge pieux  
A rétabli mon temple outragé dans ces lieux.*

La Force avec ces vers :

*La raison du plus fort fut jadis la meilleure ;  
A présent l'union fait la force majeure.*

La Justice avec ces vers :

*Rien ne peut m'éblouir, nul ne me peut surprendre,  
Au Belge j'ai rendu ce qu'il falloit lui rendre.*

La Constance avec ces vers :

*Rien ne peut me lasser ; ferme dans mes exploits,  
Je triomphe du vice & du sceptre des rois.*

Au milieu des réjouissances patriotiques, on a reçu la désagréable nouvelle, que nos troupes qui avoient repris la province de Limbourg, l'avoient tout-à-coup abandonnée, sans même avoir vu l'ennemi, & sur le simple rapport de l'apparition des Autrichiens. Il est certain qu'une telle démarche ne peut ni se comprendre en bonne logique, ni être justifiée dans les maximes de la

guerre. Il n'y a que l'indiscipline, l'indolence, la corruption, la trahison des chefs ou des subalternes, qui puisse l'expliquer. Il est vrai que le commandant est actuellement aux arrêts à Malines; mais cela ne répare pas la perte d'une belle province, ni le dégoût & le découragement où est tombé le soldat, conduit d'une manière si désespérante & si absurde. Il faut espérer qu'enfin le Congrès & les Etats respectifs des provinces porteront un œil vigilant & sévère sur un objet sans lequel la liberté des Provinces-Unies devient une chimère parfaite. A mesure que la Religion a quitté la milice Belgique, que les juremens, les rixes, la crapule, l'oisiveté, la luxure y ont trouvé accès, le courage s'est affoibli (a). La source du désordre vient tantôt des officiers qui, au lieu d'appuyer l'aumônier dans l'exercice de ses devoirs, encouragent le libertinage du soldat par l'autorité de l'exemple; tantôt de l'aumônier même qui n'a ni l'intelligence, ni l'activité, ni le zèle que sa place exige. Et quant à ce dernier article, il faut convenir que l'armée Belgique est mal pourvue. On y voit des aumôniers commodes, inexperts, infouciens, quelques-uns même qui auroient besoin de surveillance. Pour réparer ce mal, de pieux curés & autres ecclésiastiques se font rendus à l'armée & y ont fait une espèce de mission qui a produit des fruits éclatans; mais

---

(a) La nécessité de former d'abord une armée nombreuse n'a peut-être pas permis d'être difficile sur le choix des recrues; mais dès que les circonstances le permettront, il faudra faire un triage sévère. Craignons de voir se vérifier parmi nous le beau vers & la fatale observation de Lucain :

*Savior armis*

*Luxuria incubuit, victumque ulciscitur hostem.*

Div. réfl. tactico-morales, 1<sup>er</sup> Juin, p. 224, 226.

outre qu'il n'y a qu'une division de l'armée qui ait été à même d'en profiter, ce remède est passager & ne peut suppléer un ministère constant & régulier. . . . Le mal est, qu'on prend pour aumôniers des prêtres dissipés & mondains, ou des religieux qui, dégoûtés de leur cellule, du silence & de la solitude du cloître, cherchent à se pâmer dans la liberté des champs & des camps : au lieu de choisir ceux qui, remplis de l'esprit de leur vocation, & quittant à regret des retraites chéries, portent avec eux le recueillement & la piété au milieu des armes, & répandent avec autant de succès que d'abondance, des leçons de sagesse dont ils font eux-mêmes pénétrés.

D'un autre côté, car il faut être juste, l'administration s'endort sur ce qui regarde la restauration des choses religieuses. On auroit dit au commencement de la révolution, que toutes les mains ne suffisoient pas pour rétablir les temples du Seigneur; aujourd'hui, sans l'empressement de quelques âmes généreuses & pieuses, ils resteroient déserts & profanés. Dans plusieurs provinces, les édifices anti-chrétiens subsistent &c. &c. (a). Après cela, le chrétien ne s'étonne pas d'entendre dire que

---

(a) Il est certain qu'il y a bien de bonnes choses, des choses projetées & promises en quelque sorte à Dieu par l'esprit même & le but de la révolution, qu'on devoit faire & qu'on ne fait pas. Celui qui juge les justices, fait à quel point nous sommes coupables à cet égard, & quel genre de châtement nous méritons. Mais espérons qu'il trouvera finon une espèce de justification, au moins quelques motifs d'indulgence dans les entraves dont les ennemis internes embarrassent l'administration, par les obstacles qu'ils lui suscitent, par les alarmes qu'ils lui inspirent, par l'incertitude & la perplexité où ils la plongent. Nous sommes en quelque sorte dans la situation du débiteur de l'Évangile qui vouloit payer son créancier, &

90 \* Autrichiens massacrent & dissipent 1000 Brabançons, comme ils ont fait lors de leur première entrée dans le Limbourg. *Quomodò persequatur unus mille, & duo fugent decem millia? nonne ideò quia Deus suos vendidit eos & Dominus conclusit eos?* Dent. 32.

Cependant parmi des scènes de lâcheté & de trahison, il s'en ouvre quelquefois qui fixent l'admiration des ennemis. Telle est l'action du capitaine de Leuze qui, enveloppé à Solieres le 12 Août avec 60 cavaliers, se fit jour à travers deux mille Autrichiens, & fit halte à quelque distance de l'ennemi n'ayant perdu que neuf hommes. Lorsqu'il rejoignit le corps le plus voisin, un officier de mérite lui adressa le compliment suivant : *Notre premier sentiment fut celui de l'admiration, lorsque nous apprîmes la bravoure héroïque avec laquelle vous avez conduit la troupe qui vous a si valeureusement secondé : un second sentiment aussi précieux nous anime, c'est la joie la plus pure que nous ressentons en vous voyant rejoindre nos étendards, tout plein de vie & de santé, & tout couvert de gloire. Puisse le Dieu des armées, pour le culte duquel vous avez bravé la mort, vous récompenser par une suite de hauts faits ! Puisse la patrie se souvenir toujours de la valeur avec laquelle vous défendez sa cause, & vous décerner les récompenses que vous avez si bien méritées !*

YPRES (le 10 Juillet). Un grand nombre de bourgeois de cette ville & des paysans des environs, viennent se faire inscrire comme volon-

ne le pouvoit pas ; & Dieu est, pour ainsi dire, dans le cas d'avoir patience avec nous jusqu'à ce que nous puissions lui rendre tout ce qui lui est dû. *Patientiam habet in me, & omnia reddam tibi.* Matth. 18.

taires, & faire ferment de fidélité aux Etats. Les dons patriotiques augmentent tous les jours : les ecclésiastiques de la West-Flandre qui avoient accordé passé quelques mois une somme de plus de 28000 florins, en ont déjà versé 16000 dans le trésor du Congrès-souverain.

Les nouvelles de Gand deviennent de plus en plus satisfaisantes. Il y reste peut-être encore quelque germe de Vonckisme, mais pas plus en force qu'il ne faut pour entretenir la vigilance & l'inquiète prudence de la nation. On diroit que le Ciel laisse subsister quelque débris de cette secte, pour donner matière à des combats sans lesquels l'esprit patriotique s'affoiblirait ou deviendrait en quelque sorte inutile. Tout comme les Israélites trouverent des ennemis à extirper, lors même que les Cananéens, leurs premiers adversaires, n'existoient plus ; les Belges, après l'expulsion des Autrichiens, trouvent aussi leurs Philistins & leurs Moabites (a). Du reste, on peut être assuré, quant aux commotions qui ont inquiété la ville de Gand, que si on excepte quelques boute-feux, la plupart de ceux qui y ont coopéré, étoient dans la bonne-foi, & ne connoissoient ni le principe, ni le but du tourbillon où ils se laissoient emporter. (b)

---

(a) *Hæ sunt gentes quas Dominus dereliquit, ut erudiret in eis Israël, & omnes qui non noverant bella Canaanorum, ut postea discerent filii eorum certare cum hostibus & habere consuetudinem præliandi.* Judic. 3.

(b) Ce qui prouve à quel point le bon peuple de Gand étoit abusé par les ergoteurs impolitiques qui troublent cette grande cité, c'est que revenus de leurs premiers égaremens, les volontaires ont cru tout réparer en faisant ferment également aux Etats & à la Collace. Les Etats sont les vrais dépositaires de la souveraineté, la Collace prétend l'être aussi ; & voilà les accommodans volontaires qui font ferment

Une chose qu'on croira difficilement & qui est néanmoins très-vraie, c'est que le Vonckisme qui dans le fait n'est que le royalisme, a gagné jusqu'aux Religieux, & en particulier plusieurs membres de l'ordre des R. P. Récollets. Leur provincial a beau regarder les édits du feu souverain comme nuls; les Récollets royalistes prétendent qu'ils sont en pleine vigueur, puisque, disent-ils, les Etats de Flandre n'en ont encore révoqué aucun, & qu'ils se conduisent au contraire comme s'ils subsistoient encore tous (a).

---

aux uns & aux autres. Princes guerroyans, ne vous inquiétez plus d'avoir des soldats pour servir les vues contradictoires de votre ambition; allez à Gand, vous trouverez des gens qui vous serviront & vous & vos rivaux tout à la fois, & cela sous la foi du serment. Vous prétendez à telle conquête, on vous fera serment de vous la procurer ou de vous y maintenir; votre rival prétend la même chose, eh bien, on lui prêtera le même serment. N'est-ce pas là une conciliation habilement imaginée, un ingénieux partage de fidélité & de secours? Celui qui disoit, *Nemo potest duobus dominis servire*, étoit bien loin d'atteindre à la sublimité de cette politique. Aussi, si le ciel n'y avoit pourvu, les choses seroient allées à Gand tout autrement que dans les lieux où l'on tient encore à son antique doctrine.

(a) Cette excuse n'est pas tout-à-fait une calomnie. Hélas! il n'est que trop vrai que les Etats, les Conseils & tribunaux Belges, maintiennent çà & là des édits contre lesquels toute la nation a réclamé; édits qui ont fait l'objet des plus fortes & des plus persévérantes représentations; édits qui combattent & outragent la Religion sainte qui est, pour ainsi dire, la première conquête des Belges, comme elle est la source & le titre de leurs victoires. . . . Je tremble quand je pense à ce qu'une telle conduite nous prépare de la part de celui dont on ne se rit pas impunément, dit l'Écriture, & qui rit de la part des hommes inconséquens & ingrats.

Deus non  
irridetur.  
Galat. 6.  
Ego in interitu vestro  
ridebo.  
Frov. 1.

L'article qui rend les Récollets *conventuels*, c'est-à-dire, qui les attache tellement à une telle ville, à un tel couvent, qu'aucune considération ne peut autoriser le provincial à les envoyer ailleurs; ce règlement de discipline impériale plaît à beaucoup d'individus (mais pour l'honneur de ce saint institut, non pas à tous, il s'en faut beaucoup); parce qu'il leur assure à jamais des localités chères, des liaisons agréables & fécondes en petits munuscules, consolations douces, & que fais-je?... Le défunt gouvernement avoit imaginé ce moyen d'énerver la discipline, & d'anéantir cet ordre respectable par le mépris qui suit le désordre. Il ne faut pas s'étonner que quelques mauvais religieux (& dans quel corps n'y a-t-il pas des membres gangrenés?) applaudissent à une invention qui, tendant à les couvrir d'infamie, les met à leur aise. On comprend donc comment des Récollets ont pu devenir royalistes. Puissent réciproquement tous les royalistes devenir Récollets! (a)

BRUGES (le 21 Août). L'argent Autrichien répandu dans ces contrées pour multiplier les Figues, pour y produire le Vonckisme, Organicisme & Provisionnalisme, monte à une somme presque incroyable. On prétend que les seuls banquiers d'Amsterdam, de Rotterdam & de quelques autres villes de Hollande, ont fourni par ordre de la cour de Vienne plus de cinq millions. A Gand cet argent a produit des effets

---

(a) Cette vie humble & austère en corrigerait un bon nombre, rabattrait leur orgueil, & réduiroit leurs intrigues *conventuels* à très-peu d'effets. — Ajoutez l'édification qu'il y auroit à voir les freres C. L. R. V. U. W. &c., en capuchon, ceints d'un cordon béni, au lieu de celui qui devoit nous tordre le cou.

bruyans dans les cabarets, estaminets, clubs &c. Quelques bouchers ont montré leurs couteaux à des prêtres, en leur criant, *ceci est pour vous, comme pour nos veaux*. Propos qui exprime admirablement l'esprit de la contre-révolution qu'on voudroit opérer. Mais ici & dans toutes les autres villes de Flandre, quelques écervelés de la capitale exceptés, tout est dans l'ordre, tout se dirige sur les principes du patriotisme, de la Religion & de la justice. L'union des esprits & des cœurs se consolide tous les jours, & le serment solennel prêté aux Etats comme seuls, vrais & représentans nés de la nation (a), est un gage assuré de la disposition générale. La manière tout-à-fait imposante & touchante dont s'est faite cette religieuse & patriotique cérémonie, qu'on peut considérer comme une espèce de consécration du peuple Brugeois, restera long-tems imprimée dans les esprits. Le zèle actif, plein de dignité & de sagesse, avec lequel notre respectable évêque y a concouru, l'ardeur qu'il dérobe à son âge pour avancer & consolider dans toutes les occasions la chose publique, rendront son nom cher à nos derniers neveux.

Mons (le 19 Août). Nos Etats ont enfin cassé tous les édits impériaux où la Religion & la constitution du Hainaut leur ont paru compromises. Mais ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'ils ont déclaré en même tems que le pouvoir de casser ces

---

(a) La formule que nous avons transcrite dans le dernier Journal, p. 621, n'est pas exactement celle de ce serment, mais une interprétation sagement raisonnée, dont les personnes consciencieuses & foncièrement patriotes ont fait précéder l'émission du serment, afin d'en écarter toute subtilité & chicanerie vonckistique ou provisionnalistique.

ces édits, ne leur appartenoit pas, & qu'ils ne le faisoient qu'en passant & en attendant mieux. Un citoyen d'Ath vient de publier sur ce sujet des *Observations*, auxquelles les bons citoyens applaudiroient tous, s'il y avoit mis tant soit peu plus de modération, & de cette politesse politique qui sert la délicatesse du siècle, sans déroger à la solidité des raisons. Nous n'en rapporterons que ce qui est de nature, à n'offenser raisonnablement personne. » Enfin les Etats du » Hainaut, dit le citoyen d'Ath, ont vu & » compris la nécessité urgente & indispensable » d'annuler les édits anti-constitutionnels donnés sous le feu gouvernement; en quoi ils » ont satisfait à la volonté générale & fortement » prononcée du peuple du Hainaut. Mais ce » ce qui paroît incompréhensible, c'est que les » Etats se disent toujours *provisionnels*, se disposent à abdiquer le *pouvoir exécutif*, & déclarent que c'est encore en vertu de ce *pouvoir exécutif* expirant, qu'ils cassent les édits de Joseph II. Assurément on n'auroit pas cru que donner ou révoquer un édit, fût l'affaire du *pouvoir exécutif*, & il ne sera pas facile de favoir après cela ce qui fera la besogne du *pouvoir législatif* (a). Il n'est pas moins dif-

---

(a) Voilà ce que c'est quand servilement & sans réflexion aucune on répète les chimères d'un romancier politique ! On embrouille tellement les notions, qu'on ne se comprend pas soi-même. Et alors on voit des assemblées respectables énoncer & promulguer solennellement des absurdités que l'homme au simple bon-sens évitera sans effort. „ De tous les termes, inintelligibles pour moi, dit un jurisconsulte célèbre, soit par eux-mêmes, soit par leur application, ceux qui font naître dans mon esprit plus de confusion, ce sont ceux de *pouvoir législatif, exécutif*

*Les notes  
sont du même  
auteur &  
font corps  
avec l'ouvrage.*

„ facile de comprendre : 1°. Que des Etats pro-  
 „ visionnels n'ayant que par hasard & pour le  
 „ moment un pouvoir qu'ils déclarent ne leur  
 „ pas convenir, s'arrogent le pouvoir d'abattre  
 „ une autorité permanente & héréditaire. 2°. Que  
 „ les Etats du Hainaut prétendent seuls être  
 „ provisionnels, tandis que tous les Etats des  
 „ provinces-Belgiques sont permanens, invaria-  
 „ bles & inamovibles (a). 3°. Que les Etats  
 „ du Hainaut aient le pouvoir d'alonger leur  
 „ souveraineté à volonté, d'en marquer l'éten-  
 „ due & la durée, de se réserver à le remettre  
 „ quand & comment & à qui leur plaira. 4°. Que  
 „ contre les faits les plus constans & les dé-  
 „ clarations diplomatiques les plus formelles  
 „ consignées dans les annales des Belges, nom-  
 „ mément lors de la révolution sous Philippe II,  
 „ contre la déclaration expresse & formelle sur

„ l'anxiété où ils me jettent, est à peu près perpé-  
 „ tuelle, parce qu'il n'y a pas une minute où mes  
 „ oreilles ébranlées par ces mots que j'ai le malheur  
 „ de ne pas bien comprendre, ne mettent réellement  
 „ mon ame à la torture (*Annal. polit. n°. 130*), ..  
 Faut-il après cela s'étonner si les pieux ecclésiasti-  
 ques, les gentilshommes & les bonnes gens du  
 tiers, composant les Etats du Hainaut, ont fait du  
 galimathias en s'entortillant les fibres du cerveau &  
 de la langue, de ces deux mots qu'ils ont humble-  
 ment répétés d'après Montesquieu, sauf d'attendre  
 l'arrivée de quelque politique qui pût & voulût bien  
 les leur expliquer ?

(a) On assure que quelqu'un ayant fait cette objec-  
 tion dans l'assemblée des Etats, un *quidam* a répondu  
 que les *Hennuyers étant plus sages que le reste des*  
*Belges, il n'étoit pas surprenant qu'ils prissent des ré-*  
*solutions différentes des autres provinces.* Réponse si  
 incroyablement modeste, que nous ne pourrions nous  
 résoudre à la croire réelle, que lorsque nous verrons  
 que les Etats ne la démentent pas.

„ la constitution du Hainaut , publiée en 1787  
 „ par ordre des Etats , ils osent établir un genre  
 „ de gouvernement mobile & précaire , désa-  
 „ voué par les loix & l'histoire de la nation (a).  
 „ 5°. Comment , malgré le vœu exprès du peu-  
 „ ple Hannonien , accouru de toute part pour  
 „ reconnoître les Etats pour ses *représentans* ,  
 „ *exerçant la souveraineté de droit & selon l'es-*  
 „ *prit de la constitution* , on ait osé changer ces  
 „ mêmes représentans en une corporation in-  
 „ consistante & dimissible (b). 6°. Comment le

(a) , Le genre de gouvernement , dit Linguet , au-  
 „ jourd'hui établi , ou plutôt rétabli chez les Belges ,  
 „ est précisément celui que la Hollande a adopté dans  
 „ la même conjoncture , à l'instant où elle brisa les  
 „ mêmes fers au XVIe. siècle ; celui qui a fait dans  
 „ tout cet intervalle jusqu'à nos jours son bonheur ,  
 „ comme sa gloire ; celui que les prétendus patriotes  
 „ Bataves pleurent & rougissent de s'être laissé en-  
 „ lever. „

(b) Il y a ici un petit sophisme qu'il ne faut pas  
 laisser répéter avec complaisance à ceux qui l'ont  
 imaginé. *Les Etats* , disent-ils , *existeront toujours ;*  
*mais on remplacera le vuide laissé par la déposition du*  
*souverain en organisant un conseil-d'Etat.* Cette orga-  
 nisation remettra donc les Etats dans la place qu'ils  
 occupoient sous le ci-devant souverain. Or Dieu fait  
 à quoi leur autorité étoit réduite. *On veut* , dit-on ,  
*seulement leur ôter le pouvoir exécutif , sans toucher au*  
*pouvoir législatif.* Mais à quoi se réduit le pouvoir lé-  
 gislatif dans un pays où toutes les grandes loix sont  
 constitutionnelles , & sur-tout dans un pays où don-  
 ner & révoquer des loix est l'affaire du pouvoir *exé-*  
*cutif* ? ... Et puis quel est le pouvoir réellement *exé-*  
*cutif* qu'il importe d'ôter aux Etats ? Seroit-ce le pou-  
 voir *exécutif* judiciaire ? Déjà ils ne l'ont pas. Le  
 pouvoir *exécutif* politique & militaire est entre les  
 mains du congrès. Que leur veut-on donc ôter ? La  
 nomination aux places ? Mais pourquoi les représen-  
 tans du peuple ne nommèrent-ils pas aussi bien que  
 les membres de la nouvelle organisation ? *On leur*

„ peuple souffre patiemment qu'en déposant son  
 „ ancien souverain, on le renvoie vaguement  
 „ à une souveraineté idéale, cachée dans le sein  
 „ d'un avenir indéterminé, dont la matière,  
 „ ainsi que la forme, se trouve dans *l'organ-*  
 „ *sation* : terme nouveau & inconnu, dont le  
 „ son pédantesque frappe les oreilles de la mul-  
 „ titude d'une manière inquiétante, & ne laisse  
 „ dans l'esprit nulle idée précise sur laquelle le  
 „ sage puisse se reposer. 7°. Comment, après  
 „ les scènes que l'empirisme de *l'organisation*  
 „ a produites dans un royaume voisin, on s'a-  
 „ vise d'en faire le fondement de la constitu-  
 „ tion du Hainaut. 8°. Comment n'ayant osé  
 „ publier un Manifeste dont la conclusion a  
 „ porté l'alarme dans la Belgique, & qui a été  
 „ foudroyée dans toutes les provinces par des  
 „ raisons auxquelles les provisionalistes n'ont ja-  
 „ mais répondu (a), les Etats en ont confirmé  
 „ cette même conclusion par une déclaration  
 „ postérieure, ayant eu tout le tems & tous les  
 „ moyens de reconnoître & de réformer leur  
 „ erreur. 9°. Comment le traité de l'union peut  
 „ subsister entre les Etats permanens & perpé-

---

*laisseroit*, ajoute-t-on, le droit d'ordonner les impôts ;  
 c'est-à-dire, la seule chose que leur administration a  
 d'odieux pour le peuple, & ce qui mettra les gens  
 de l'organisation à même d'avoir toujours la multitude  
 pour eux, de l'irriter & de la soulever contre les  
 Etats. On ne finiroit point, si on calculoit toutes les  
 absurdités & funestes conséquences du nouveau pro-  
 jet qui tend à substituer une aristocratie illégale, très-  
 coûteuse & onéreuse au pays, à l'administration gra-  
 tuite, désintéressée & constitutionnelle des Etats.

(a) Voyez *l'Examen du Manifeste du Hainaut*. —  
 Le Recueil de pièces peu connues. — Le Lisez-moi  
 ou Dialogue entre un citoyen & un avocat sur la Col-  
 lace de Gand &c.

„ tuels de toutes les autres provinces de la  
 „ Belgique, & les Etats chancelans & éphéme-  
 „ res du Hainaut : puisque de moment à autre  
 „ cette alliance, ainsi que ses motifs & son ob-  
 „ jet, peuvent venir à cesser par la nullité de  
 „ l'un des contractans. 10°. Comment dans tous  
 „ les cas & dans tous les tems, il peut se faire  
 „ une alliance quelconque entre des Etats du-  
 „ rables & éternels, & des Etats de quelques  
 „ jours ou de quelques mois. 11°. Comment  
 „ dans l'anguste assemblée du congrès-Belgique,  
 „ les députés de ces passagers & destructibles  
 „ Etats peuvent comparoître, agir, parler, dé-  
 „ libérer avec l'air & le ton de l'égalité, avec  
 „ les députés des Etats perpétuels & immua-  
 „ bles du Brabant, de la Flandre, de Namur,  
 „ de Limbourg, de Malines & de Gueldre; &  
 „ comment cette égalité ne déroge pas à la  
 „ dignité & à la considération des députés de  
 „ ces provinces. 12°. Comment, sans donner  
 „ de l'inquiétude à la nation Belgique, on peut  
 „ discuter les affaires de la patrie avec des gens  
 „ qui n'étant que les députés de la puissance  
 „ du moment, n'ont pas le même intérêt à la  
 „ chose publique, ni par conséquent la même  
 „ ardeur & la même activité à l'établir, à la  
 „ maintenir & à la défendre. „

La suite de ces *Observations*, qui est une di-  
 gression assez inutile sur les gens de robe, n'a  
 pas le même intérêt. L'auteur auroit pu s'en dis-  
 penser, d'autant qu'elle semble l'écarter de son  
 but direct. Et puis, ignoroit-il qu'un zèle dur  
 & amer a peu d'efficace sur les cœurs? Nous  
 pouvons néanmoins sans inconvénient rapporter  
 une note que l'auteur a transcrite des Annales de  
 Linguet. „ Montefquieu, servile & dangereux ado-  
 „ rateur de son idole, a voulu les séparer (les pou-

„ voirs législatif & exécutif ), afin de légitimer  
 „ les prétentions de la robe. . . Ne pouvant pro-  
 „ poser au roi d'alors de se faire premier préti-  
 „ dent des parlemens, & d'exercer en commun  
 „ les deux pouvoirs, il a préféré d'établir entre  
 „ eux une incompatibilité, afin qu'il en restât  
 „ au moins un à sa chere robe; mais je croyois  
 „ que ces vapeurs d'orgueil s'évanouiroient avec  
 „ l'intérêt qui les avoit enfantées. Je ne pou-  
 „ vois m'imaginer que la nation ayant recou-  
 „ vré ses droits par un bonheur & un succès  
 „ inespérés, voudroit souiller cette conquête  
 „ légitime par une usurpation injuste, ou que  
 „ sous prétexte d'en redouter une à l'avenir,  
 „ elle compromettrait le fruit de son courage  
 „ & de sa fortune. C'est cependant ce qui arri-  
 „ veroit, si le malheureux systéme fabriqué par  
 „ le président de Gascogne, pour servir l'ambi-  
 „ tion effrénée de la vieille magistrature, venoit  
 „ à se réaliser. „ *Annal. polit. n<sup>o</sup>. 130.*

Une autre note, où le citoyen d'Ath semble  
 revenir à une situation d'ame plus calme & plus  
 sage, est une espece de réparation faite à des  
 gens que certainement, dans leur généralité, il  
 n'a pas assez ménagés. „ O respectables magis-  
 „ trats, s'écrie-t-il, que le seul amour de la  
 „ justice a introduits dans le sanctuaire de The-  
 „ mis; avocats integres, défenseurs du pauvre,  
 „ de l'opprimé! recevez ici de moi, recevez  
 „ de tous les bons citoyens le tribut de l'ad-  
 „ miration qui vous est due; & ne croyez pas  
 „ que jamais la censure publique puisse vous  
 „ envelopper dans une condamnation que vous-  
 „ mêmes avez tant de fois prononcée, ni vous  
 „ attribuer des délits qui font l'objet de votre  
 „ douleur, & que vous ne tarderiez pas d'abo-  
 „ lir, si l'exemple, si l'amour du bien pouvoient  
 „ suffire pour opérer une si vaste réforme. „

*Extrait d'une Lettre d'ANDENNE, par un militaire, le 16 Août.* « Dans les différens chocs que nous avons à soutenir & les besoins qui en font une suite, notre unique ressource ce sont les dames chanoinesses d'Andenne, qui pénétrées de l'esprit de leur état, ont voulu, selon les fins de leur sainte fondatrice, reprendre le lien de leur résidence. Que de biens n'y font-elles pas & dans tous les environs? Ce qu'elles auroient employé dans une ville en colifichets, elles le consacrent au soulagement de l'humanité. Et quoiqu'elles ne perçoivent pas les revenus de leurs prébendes, qui leur sont disputés par des personnes trop dociles aux dispositions irrégulières de l'ancien gouvernement, la charité les rend industrieuses à trouver des moyens de suppléer à leur insuffisance pour adoucir le sort des malheureux. » (a)

(a) Qui ne regretteroit après cela, & après tant d'autres observations que nous avons faites sur la destruction de cet illustre chapitre (sous prétexte de réunion), que le gouvernement de la république Belge, que n'ait point porté encore sur cet objet un regard de justice? On dit que cette affaire, évidente dans tous les principes du droit des gens & sur-tout dans ceux de la constitution des Pays-Bas, est devenue une affaire d'avocats; que les gens du barreau s'en sont emparés, & disputent entr'eux, si la fondation d'Andenne est de patronage ecclésiastique ou séculier: comme si le despotisme pouvoit détruire, dénaturer, unir ou désumir arbitrairement tout ce qui n'est pas de fondation ecclésiastique. Les Belges, avant de secouer le joug, devoient donc préalablement établir que leur constitution est de fondation ecclésiastique? ... Hélas! on peut bien dire que l'avocatie & la jugerie ont opéré la subversion des idées les plus inhérentes à l'exercice simple & naturel de la justice, qu'elles ont changé le droit, comme dit le Prophète \*, & défait les conditions du pacte éternel qui réunit les hommes en société.

\* *Mutaverunt jus, disperserunt fœdus sempiternum.* L'vii. 24.

*Extrait d'une Lettre de HERVE, le 16 Août 1790.* » C'est avec la plus grande surprise que je lis dans votre Journal, que quelques habitans de Herve ayant tiré sur les Brabançons, *il en est résulté une justice sévère mais indispensable.* Quelle justice ! Envers qui est-elle exercée ? Contre de paisibles citoyens qui ne pouvant soutenir le spectacle d'un combat, ni se résoudre à courir le danger d'être assaillis dans leurs maisons, les ont quittées pour chercher un asile dans les environs. Ce sont les maisons de ceux-là, & non de ceux qui ont tiré sur les Brabançons, qui ont été enfoncées ; les portes, les fenêtres en ont été brisées de même que les meubles, les marchandises pillées. Ah ! je voudrois que vous eussiez vu Herve depuis cette époque ; peut-être que son spectacle vous feroit changer d'opinion. Vous dites que M. de Restain a été lâchement assassiné par un paysan. Il est vraisemblable qu'il l'a été par l'imprudence d'un des siens qui, frappant violemment avec la crosse de son fusil contre la porte d'un paysan, a fait partir le coup qui a atteint ledit lieutenant-colonel. Voilà du moins comme les témoins oculaires l'ont dit dans le premier moment, & l'ont affirmé depuis. J'avoue que les paysans ont fait partie de l'armée, pour empêcher les Brabançons de rentrer dans la province ; mais ce qui doit les excuser à un certain point, c'est que c'étoit par ordre de l'officier qui commandoit dans la province, dont il venoit de prendre possession au nom de Léopold ; on menaçoit de tuer ces paysans s'ils ne marchaient pas. Il est bien vrai qu'une telle menace ne prouve pas la douceur de leurs nouveaux hôtes ; mais les excès des autres doivent-ils servir d'excuse ou de prétexte à ceux d'une nation qui n'a pris les armes que dans des vues de justice & d'ordre ? »

RÉPONSE. J'ignore à quel point les Brabançons ont porté la vengeance exercée contre les félons du pays de Limbourg. J'ai répété ce qu'on en a authentiquement publié dans le pays où je suis. Personne ne déteste plus cordialement que moi les excès dont, dans la défense même d'une cause juste, on peut s'être rendu coupable. Je fais que les choses ne sont pas à beaucoup près dans l'ordre où elles devroient être, que l'indiscipline fait tous les jours des progrès alarmans que la sagesse de quelques chefs s'efforce vainement d'arrêter. Je n'oserois pas même dire tout ce que j'apprends là-dessus, & suis dans le cas de l'enfouir dans le secret de ma douleur. J'espère toujours que la Providence qui a fait aux Belges le don de la liberté, leur donnera le grand & seul moyen de la maintenir, qui est l'esprit du christianisme.

En ce moment je lis ce qui suit dans la Gazette de Cologne, la plus féconde en invectives contre les Brabançons, & qui peut être crue quand elle parle à leur décharge. " Nous  
 " devons néanmoins rendre la justice due à plu-  
 " sieurs officiers qui ont montré le plus grand  
 " zele pour contenir cette troupe effrénée. M. de  
 " Schiplaeken a lui-même blessé grièvement un  
 " dragon pillard de Tongerlo. On a publié de  
 " la part des Etats-Unis une indemnité des pertes  
 " souffertes, fussent-elles d'un million, & une  
 " espece d'amnistie qui arrêtera l'émigration  
 " considérable. Cette publication nous rassure,  
 " & donne l'espoir de revoir bientôt nos mal-  
 " heureux fugitifs ". *Gaz. de Cologne.* n. 65.  
 art. de Herve, du 10 Août.

P. S. J'avois écrit cette réponse selon les regles d'impartialité & de justice que je suivrai toujours dans la proportion exacte de la con-

noissance que j'aurai du véritable état des choses, lorsque j'ai reçu l'*Adresse* suivante aux habitans de la province de Limbourg.

„ Nous voyons avec douleur paroître en public un certain PLAN, où vos ennemis nous font passer pour les oppresseurs de votre province, & où ils vous proposent de former un *corps de volontaires* pour résister à vos prétendus oppresseurs, & pour défendre vos foyers. . . . Hélas! depuis quand vos foyers sont-ils donc inquiétés? Depuis quand gémissiez-vous sous l'oppression qui a mis votre province à deux doigts de sa perte? Est-ce depuis que nous avons pris (en Janvier) une loyale & paisible possession du Limbourg, possession dans laquelle nous nous sommes maintenus l'espace de sept mois, sans faire gémir, ni sans persécuter aucun habitant? . . . Non, ce n'est pas là l'époque de vos malheurs & de votre oppression. Si, selon l'auteur du PLAN, on vous a fait gémir par des procédés inhumains, c'est depuis que les troupes Autrichiennes, par des flatteries hypocrites & insidieuses, ont fait faire aux habitans de votre pays des démarches traîtreuses qui ont mis notre soldat au désespoir, & qui ont porté la désolation & la mort dans les familles; c'est depuis que vos agriculteurs, qui vivoient jadis paisiblement du travail de leurs mains, se sont permis les procédés les plus inhumains contre leurs véritables amis & libérateurs; c'est depuis que vos campagnes, au lieu de nous fournir, comme les autres provinces de la Belgique, des bras pour la défense de la patrie & de la Religion (qui n'est point pour nous un prétexte, comme le dit l'impie auteur du PLAN), ont tout-à-coup vomi des milliers de rebelles, armés pour leur propre destruction, & pour exciter le courroux de notre troupe ci-devant si pacifique, qui devoit peu s'attendre à une si criante ingratitude, après que son séjour avoit répandu parmi vous l'abondance & les douceurs de la paix. . . . Enfin, si nouvellement vous avez été accablés par notre rentrée dans votre province, c'est que vous avez bien voulu, en vous rangeant sous les drapeaux de l'ennemi, partager avec lui l'accablement qui résulte naturellement des expéditions guerrières.

Jugez de-là, pauvres habitans d'un pays digne de commisération, si en vous armant derechef lors de la

prochaine rentrée d'une force prépondérante, vous défendez réellement vos foyers, ou si plutôt vous exposerez vos foyers à une destruction totale : car après vous avoir accordé, à la grande satisfaction du plat-pays, une amnistie générale, sous la condition expresse d'une résipiscence durable, nos commandans & nos chefs seront dans l'impossibilité de répondre de la conduite du soldat, si jamais vous avez la frénésie de provoquer son courroux, en renouvelant la scène de l'indigne assassinat qu'une bande effrénée de paysans ont commis dans la triste journée du 8 de ce mois.

Si au contraire vous voulez profiter de l'amnistie que nous avons obtenue pour vous du Congrès-Souverain, nous n'exigeons de votre part que la plus parfaite neutralité. Nous renonçons aux secours que les autres provinces des Pays-Bas se sont empressées de nous fournir; vous savez qu'en entrant dans votre pays, nous n'avons point fait de démarches pour vous y engager. Aujourd'hui nous ne vous demandons rien non plus. Nous nous bornons à vous donner le conseil salutaire de cultiver en paix vos campagnes & vos prairies, de vous appliquer à l'industrie de votre commerce, & de ne prendre les armes ni pour nous, ni pour les Autrichiens; alors vos propriétés seront sacrées, vos personnes inviolables, & vos foyers respectés. . . . L'ennemi vous donne des conseils tout opposés; trop foible en forces ou en moyens pour nous résister, il a l'*inhumanité & la tyrannie* de vous traiter comme des *esclaves Turcs* (pour nous servir de l'expression de l'auteur du PLAN) en vous sacrifiant sans aucune précaution à des espérances chimériques, en exposant vos campagnes & vos habitations à un incendie & une dévastation générale.

Choisissez au reste le conseil qui vous paroîtra le plus avantageux. Selon votre conduite, nous vous traiterons comme ennemis formels & comme pays de conquête, ou nous rentrerons chez vous en véritables amis, avec une force suffisante pour vous mettre une bonne fois à l'abri des invasions de vos séducteurs & de vos traitres.

Nous sommes bien sincèrement,

Vos bons & fideles amis,

Les patriotes Brabançons. ,,

Des bords de la Meuse, le 20 Août 1790.

En même tems je reçois de Liege d'une personne très-digne de foi la lettre suivante. „ *Je ne sais si effectivement les troupes qui se rallient à Jemeppe sont au nombre de 3000 ; mais ce qui est certain , c'est qu'on en est fort content par-là. J'ai été moi-même expressément les voir pour m'assurer de leur conduite. Rien n'est plus tranquille ni plus décent. Se pourroit-il que l'amour que je porte aux Brabançons m'aveugleroit sur leurs défauts ? Je ne crois pas. . . . Et puis ceux qui ne les estiment pas , sont-ils plus exempts de préjugés ? Voilà le tu autem. Du reste , plusieurs personnes de distinction qui vont très-souvent les voir , leur rendent également cette justice. En ce moment , un de mes amis arrive chez moi de Flémalle où une partie des troupes est cantonnée , & m'assure que les paysans voudroient les retenir long-tems chez eux. „*

#### NOUVELLES DIVERSES.

La cérémonie de l'hommage annuel que fait la ville de Nuremberg au chancelier & Conseil de Lothier , Brabant , Limbourg & du marquisat du saint-empire , & qui avoit été interrompue en 1788 & 1789 , vient d'être renouvelée à l'ordinaire le 16 Août , jour qui suit les grandes vacances. Un messager délivre à l'ancien conseiller un grand glaive de justice , dont la lame seule a cinq pieds de longueur. Celui-ci le portoit autrefois sur l'épaule , accompagné du messager. Ce fabre se pose sur la table , avec dix ducats de Nuremberg , & quelques paquets d'éguilles. Le greffier lit publiquement la lettre du magistrat de Nuremberg dont voici la teneur. „ *Illustres , généreux , nobles & magnifiques seigneurs , à qui nous sommes respectueusement dévoués. Comme il est d'ancien usage , & sti-*

„ pulé de part & d'autre par des contrats pri-  
 „ vilégiés, que pour reconnoître l'exemption  
 „ des droits dont nos ancêtres & notre ville im-  
 „ périale ont été autrefois bénévolement favori-  
 „ sés par les sérénissimes ducs de Brabant, nous  
 „ faisons chaque année vers l'automne l'hom-  
 „ mage & l'offrande d'un glaive, & de quelques  
 „ autres objets, & que par cette offrande nous  
 „ renouvellions en quelque sorte l'usage des pri-  
 „ vilèges qui nous furent accordés; c'est pour  
 „ nous acquitter en ceci de notre devoir en-  
 „ vers vos seigneuries, que nous chargeons le  
 „ messager ici présent, de vous remettre ces ga-  
 „ ges accoutumés de notre reconnoissance an-  
 „ nuelle, pour vous témoigner humblement par-  
 „ là le zèle que nous avons de conserver nos  
 „ anciens pactes & conventions, en priant vos  
 „ seigneuries de les recevoir gracieusement des  
 „ mains dudit messager en lui en donnant un  
 „ reçu, & de procurer bénévolement à nos ci-  
 „ toyens l'avantage de jouir paisiblement & sans  
 „ obstacle desdits privilèges dans les villes &  
 „ territoire du duché de Brabant, sans l'impo-  
 „ sition d'aucune nouvelle charge, comme nous  
 „ nous engageons d'en agir réciproquement de  
 „ même dans notre ville, à l'égard des com-  
 „ merçans de votre pays. Vos seigneuries fe-  
 „ ront en cela une chose équitable & nécessaire  
 „ à notre commerce mutuel; nous tâcherons tou-  
 „ jours de nous en rendre dignes par notre zèle  
 „ & notre dévouement. Donné le 31 Juillet  
 „ 1790. Les bourgmestres & sénat de Nurem-  
 „ berg ». M. de Villegas d'Estaimbourg, faisant  
 les fonctions de chancelier, a répondu à ce com-  
 pliment avec beaucoup d'intérêt & de dignité.  
 — Les troupes Belges qui, après avoir  
 abandonné le Limbourg, ont campé quelques  
 jours entre Liege & Huy, ont quitté cette contrée

le 26, sans qu'on sache encore de quel côté elles se sont portées. — Tandis qu'on s'est plaint, non sans raison, de ce qu'après la bataille de Herve les Belges ont consulté la vengeance plutôt que l'humanité, on se tait sur les horreurs inouïes, exercées par les Autrichiens sur des habitans paisibles & innocens. Le seul gazetier de Cleves a eu le courage de parler du sac de l'abbaye de Solieres, où de timides filles n'avoient certainement pas pris les armes contre les Autrichiens, comme les paysans d'Olne & des environs contre les Belges. „ Il y avoit, dit ce „ gazetier, un poste dans l'abbaye de Solieres „ qui s'est défendu quelque tems, mais qu'on „ a enfin forcé; & cet événement a amené le „ pillage de la maison. On reproche avec rai- „ son cette conduite aux Autrichiens; on dit „ qu'ils y ont volé l'argenterie & d'autres ef- „ fets „ Il pouvoit ajouter qu'ils ont laissé ces pauvres religieuses dans l'état d'une spoliation absolue. — Le 4 Septembre, les cultivateurs Brabançons ayant achevé de recueillir la plus belle moisson du monde, formeront une armée très-nombreuse, & s'avanceront vers l'ennemi, ayant M. van der Noot à leur tête. — On écrit de Vienne que pour punir les séminaristes de Malines de ne s'être pas rendus au séminaire-général, conformément aux ordres de Joseph II, Léopold vient de faire arrêter les rentes que le séminaire de Malines a sur la banque de Vienne. On voit par-là que ce prince a cet établissement, si odieux aux Belges, bien plus à cœur encore que son prédécesseur; puisque celui-ci ne s'est jamais avisé de le soutenir par un tel moyen, qui détruisant le crédit de la banque, & repoussant la confiance de toutes les nations, contraste étrangement avec ce qui se pratique constamment à cet égard entre les peuples

pollicés, dans le tems même des guerres les plus acharnées. Lorsque durant la guerre avec les colonies, l'Angleterre décida hautement que tous les payemens de banque seroient sacrés, on ne croyoit pas que l'on fût si près d'un exemple royal, où les intérêts & la considération d'une banque nationale seroient sacrifiés à la pédantesque marotte d'un séminaire-général.

J'ai reçu la lettre de Gand signée R. S. G. J'ignoreis lorsque j'ai fait l'éloge du citoyen dont il est parlé, p. 623 du dernier Journal, qu'il fût co-auteur & promoteur de l'empirisme de l'organisation. Si le cas est vrai, ce que je ne suis pas à même de savoir, je prie les lecteurs de modifier ou de réformer un éloge peut-être trop lestement prononcé; & de songer néanmoins qu'un honnête homme, trompé d'une manière quelconque, est censé avoir quitté son erreur, dès qu'il en a vu les funestes effets.

Je suis fâché de ne pouvoir obliger les personnes qui desiroient insérer dans le Journal des avis relatifs à des objets d'intérêt & de négoce. J'ai pu le faire tandis que le Journal s'imprimoit dans un lieu où il n'existoit pas de privilège exclusif pour la publication de ces sortes de choses; mais aujourd'hui il en naîtroit des plaintes que je suis dans le cas de devoir éviter.

Pour se faire une idée des tracasseries que peut essayer un pauvre auteur, il suffit de savoir que tandis que j'avance de mon mieux, & autant que les circonstances le permettent, dans la seconde édition du *Dictionnaire historique*, ceux qui ont la première, se plaignent de ce que je ne donne pas le *Supplément* que j'ai promis de donner quand il y auroit de quoi en faire un. Ce *Supplément* consistant principalement dans la notice des hommes illustres, morts depuis la première édition, il faudroit que j'eusse le funeste pouvoir d'en tuer d'abord un assez grand nombre pour faire la matière d'un volume, & remplir ainsi le vœu de ces cruels curieux.

J'ai reçu la lettre anonyme de Bruges, en date du 17 Août. Je dis anonyme, parce que l'auteur s'y donne un nom factice, comme je m'en suis assuré. Il se trompe en croyant que ces paroles d'Isaïe, *Torcular calcavi solus &c.*, regardent uniquement & simplement le Messie. Ils regardent directement & immédiatement Cyrus, libérateur des Juifs, & en cela figure de Jésus-Christ. Or, j'ai cru que ce qui convenoit à un prince païen, pouvoit convenir à un peuple chrétien qui s'est délivré du joug des ennemis de son Dieu... Quant aux désordres qui s'emparent de notre armée depuis qu'elle devient plus nombreuse, & la désoleante différence qu'il y a entre les vainqueurs de Turnhout, de Gand, de Bruxelles &c., & les pillards de Herve &c.; hélas! il n'a que trop raison. Mais comment se flatter de trouver la même sagesse dans une multitude hétérogène que dans quelques guerriers d'élite?

Le cadran solaire est le mot de la dernière énigme.

**B**LANCHE au commencement, enfin je deviens more  
 Par l'ardeur que mon sein cruellement dévore ;  
 On me cherche, on me fuit, comme veut la raison.  
 Je ne possède rien qu'une terre infertile ;  
 Mais on verroit toujours sans ma faveur utile,  
 Tous les hommes pleurer en leur triste maison.

Dans le dernier Journal, p. 630, l. antepenult. des consolations, lisez les consolations. p. 633, l. 28, après Jano, il ne faut qu'une simple virgule, ainsi que, p. 634, l. 11, après duces.

### T A B L E.

RUSSIE	( Pétersbourg.	33
TURQUIE	( Constantinople.	ibid.
ANGLETERRE	( Londres.	35
ESPAGNE	( Madrid.	37
SUEDE	( Stockholm.	38
ALLEMAGNE	{ Breslau.	40
	{ Vienne.	41
FRANCE	( Paris.	42
DANEMARCK	( Coppenhague.	53
ITALIE	( Rome.	ibid.
	{ Bruxelles.	56
	{ Ypres.	60
PAYS-BAS	{ Bruges.	63
	{ Mons.	64
NOUVELLES DIVERSES.		76